

## Deuxième séance, mercredi 11 mai 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

**SOMMAIRE: Communications. – Comptes 2015 de l'Etat: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Rapport d'activité pour l'année 2015: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Comptes 2015 de l'Etat: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapport d'activité pour l'année 2015: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapports et comptes 2015: Hôpital fribourgeois (HFR). – Rapport et comptes 2015: Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). – Comptes 2015 de l'Etat: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2015: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Rapport et comptes 2015: Office cantonal du matériel scolaire (OCMS). – Rapport et comptes 2015: Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. – Comptes 2015 de l'Etat: bilan et annexes aux comptes; récapitulation. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2015: récapitulation. – Décret 2016-DFIN-10 Compte d'Etat du canton de Fribourg; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Postulat 2015-GC-133 Erika Schnyder/Antoinette de Weck (métrocâble entre la gare de Fribourg, le HFR et la sortie autoroutière à Villars-sur-Glâne); prise en considération. – Motion 2015-GC-131 Xavier Ganioz (une subvention cantonale pour le vélo électrique); prise en considération. – Projet de décret 2016-DAEC-11 Crédit d'engagement pour la reconstruction du pont sur La Trême à Gruyères; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport 2016-DAEC-56 Décompte final du projet Poya; discussion. – Motion populaire 2015-GC-112 Jeunes UDC fribourgeois (pour la promotion d'une agriculture fribourgeoise dans nos écoles); prise en considération. – Elections.**

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Susanne Aebischer, Marc-Antoine Gamba, Markus Ith, Pierre Mauron, Marc Menoud, Thomas Rauber, Yvonne Stempfeler-Horner et Dominique Zamofing; sans: Andrea Burgener Woeffray et Romain Castella.

M<sup>me</sup> Marie Garnier et M. Erwin Jutzet, conseillère et conseiller d'Etat, sont excusés.

### Comptes 2015 de l'Etat

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions<sup>1</sup>

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC), **rappporteur**. Je m'étais renseigné auprès du secrétaire parlementaire, je crois que j'ai droit à plus de cinq minutes aujourd'hui, je vous en remercie. Pour l'année 2015, les comptes de la DAEC bouclent avec les chiffres suivants: nous avons le compte des résultats et nous enregistrons un montant de 218 868 126 frs, en diminution de 7 140 824 frs ou 3,15% par rapport au budget 2015. Les

revenus annoncés, quant à eux pour environ 109 millions, augmentent de 6,820 millions ou 6,6%. L'analyse du compte des investissements présente aux dépenses un montant de 61,659 millions, soit une diminution de 12,906 millions ou 17,3% qui est un chiffre littéralement significatif. Nous enregistrons enfin une diminution de recettes d'environ 8 millions, 7 821 205 pour être précis par rapport au budget 2015 ou 45,1%. Pour ce qui concerne l'état du personnel, une certaine stabilité caractérise l'année 2015. En effet, cette Direction composée, rappelons-le, de six services, nature et paysages, constructions, aménagement, mobilité, ponts et chaussées, environnement et bâtiments, avec le secrétariat général, enregistre aux comptes 2014 395,95 EPT et 399,32 aux comptes 2015, soit un écart presque insignifiant de 0,8%. Je relève cependant quelques détails dans les centres de charges les plus importants. Je vais simplement passer sur quelques positions. Premièrement, au compte des investissements du secrétariat général, on enregistre une diminution simultanément des dépenses et des recettes de 3,808 millions eu égard au fait que ce sont des subventions fédérales liées à des projets d'agglomération de Fribourg, qui, à l'évidence ne se sont hélas pas concrétisés. Puis au Service de la mobilité, le compte des investissements accuse une diminution des dépenses de 2,373 millions. Le Service des ponts et chaussées annonce presque un équilibre parfait des charges à son compte de résultat, puisque nous avons une différence de 0,18% par rapport au budget 2015. Toujours au SPC, secteur routes nationales et entretien, +3,940 millions à la posi-

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 1187ss. Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2015 fait par ailleurs l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

tion concernant les prestations de service hors mandat pour le compte des routes nationales.

Pour terminer enfin par le compte des investissements du Service des bâtiments, où nous avons des dépenses diminuant d'environ 1 million. On a eu des reports de crédits, car aucune opération immobilière ne s'est effectuée. Je tiens également, à mon nom et au nom de mon collègue René Thomet, à remercier M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz et son secrétaire général, M. Olivier Kämpfen, pour l'ensemble des informations qui nous ont été données, autant lors de notre visite que par le biais des informations complémentaires qui nous ont été données par la suite.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je tiens simplement à remercier MM. les Rapporteurs pour l'examen attentif des comptes de ma Direction. Je n'ai en l'état pas de remarques particulières à formuler. Je suis à disposition pour d'éventuelles questions.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité pour l'année 2015

### Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions<sup>1</sup>

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC), rapporteur.** Le rapport annuel de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions est fort intéressant à plus d'un titre et nous tenons à en remercier les auteurs. Nous y avons des informations pointues avec des éléments chiffrés très précis. Dans ce sens-là, nous relèverons certaines situations qui se sont améliorées ou qui sont en phase de réalisation. Nous nous arrêterons tout d'abord à la procédure liée aux demandes de permis de construire, un sujet parfois sensible à plus d'un titre et qui touche bien entendu plusieurs secteurs de notre économie fribourgeoise. Il existe, en effet, depuis fin septembre 2015, une application informatique qui permet de suivre les dossiers jusqu'à ce qu'ils passent dans les diverses préfectures, où là, nous espérons aussi qu'on donnera une bonne suite à ces demandes de permis de construire. Nous avons donc là une information complète des démarches liées à ces permis et c'est tant mieux. Autre activité que nous avons notée, celle de la société anonyme FTTH (fiber to the home) FR SA, où l'Etat détient un peu plus de 10% des actions, le projet de raccordement à la fibre optique. Jusqu'en 2027, une grande majorité des logements et entreprises du canton seront raccordés. A la fin de l'année 2015, on dénombrait plus de 8000 bâtiments et près de 37 000 raccordements effectués. Un autre objet de satisfaction d'importance, celui qui concerne l'agglomération de Fribourg, qui s'est mis en

route pour le PA3, projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération, qui devrait être déposé auprès des services de la Confédération d'ici la fin de cette année. Pour terminer, enfin, je prends note au Service de l'environnement du point concernant la problématique de la gestion pour le futur notamment de la décharge de la Pila. L'étude des variantes d'assainissement suit son cours avec, on imagine, toute la prudence nécessaire dans le traitement d'une situation aussi délicate. On apprend aussi que l'instruction de ce dossier se poursuit sous l'angle juridique. Voilà les quelques réflexions dont je voulais vous faire part dans le cadre de l'analyse de ce rapport.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** L'essentiel des informations relatives aux activités de la Direction et des services figure effectivement dans ce rapport. Nous avons eu l'occasion de donner quelques informations complémentaires aussi bien aux rapporteurs qu'à la Commission de finance et des gestion. Je n'ai en l'état pas de remarque complémentaire à formuler.

**Piller Benoît (PS/SP, SC).** Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts, je suis membre du comité de l'agglomération de Fribourg. Le groupe socialiste a examiné avec intérêt votre rapport et vous remercie pour l'excellente facture de ce document. Il souhaite toutefois obtenir des compléments d'information sur les points suivants. Au sujet de l'aménagement cantonal, nous remarquons que le plan directeur cantonal suit son chemin, ce qui nous réjouit, mais nous répétons notre souci de le voir transmis en 2019 sans les outils nécessaires à sa mise en œuvre. Cependant, et en même temps que le plan directeur cantonal, des plans directeurs d'agglomérations de Bulle et de Fribourg vont occuper vos services. Dès lors, nous nous demandons si la dotation en personnel est suffisante pour faire face à toutes ces tâches dans les délais imposés par la Confédération. Comme le Rapporteur l'a déjà mentionné, un sujet qui nous préoccupe est celui de la décharge de la Pila et de son assainissement. En effet, le mandat qui demandait les variantes a été donné en 2012. Or à ce jour, et selon votre rapport, vous êtes toujours dans des démarches et des investigations. Quand pourrons-nous compter avec des propositions concrètes sur ces variantes? Le PS a aussi relevé l'existence d'un outil de modélisation de trafic routier. Notre question est la suivante: est-ce que ce modèle pourrait être mis à la disposition des agglomérations, qui, comme vous le constatez tous les jours, connaissent de sérieux problèmes de fluidité. Enfin, ce n'est pas là une question mais une remarque, nous saluons les démarches entreprises par le canton pour compléter l'offre ferroviaire sur l'ensemble de son territoire. La construction de nouvelles infrastructures, telles que haltes ou gares, est une nécessité avérée dans un canton en pleine croissance démographique.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je remercie M. le Député Piller pour son intervention et les différentes questions qui

<sup>1</sup> Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part constituant une annexe au présent Bulletin.

peuvent me permettre de préciser ce qui suit. S'agissant de l'aménagement cantonal, effectivement l'objectif du Conseil d'Etat, c'est de faire approuver par le Conseil fédéral, au plus tard en mai 2019, le nouveau plan directeur cantonal. A cet effet, nous avons mis en place une structure de projet avec un comité de pilotage, un groupe de projet et actuellement nous avons près de 80 personnes qui travaillent dans l'administration à la rédaction du contenu du plan directeur cantonal. L'objectif c'est de pouvoir, l'année prochaine, faire une consultation auprès des milieux intéressés dans un premier temps, une consultation interne également auprès de la Confédération et puis ensuite une consultation externe en automne 2017. Je dirais que le processus suit le timing prévu, nous sommes très confiants de pouvoir réaliser l'ouvrage dans le délai imparti. On a pu voir d'ailleurs que c'est plutôt au niveau du Grand Conseil qu'il y a eu un frein donné à ce processus lors de l'adoption du programme d'aménagement ou de la première partie du plan directeur cantonal, respectivement de la LATeC, puisqu'il a fallu plusieurs sessions pour concrétiser l'ouvrage. Mais en tout cas au niveau de la Direction et du Conseil d'Etat, tout est mis en œuvre pour avancer dans le timing annoncé.

S'agissant des programmes d'agglomérations, effectivement on parle là du PA3, nous avons été informés, suite aux contacts que nous entretenons régulièrement, soit avec l'agglomération de Fribourg, soit avec l'agglomération Mobul, que ces deux entités envisagent de déposer un programme d'agglomération, ceci doit être fait avant la fin de cette année 2016. Le Conseil d'Etat devra donner son approbation à ces deux programmes et les transmettre à la Confédération. Nous avons mis en place des groupes d'accompagnement qui œuvrent régulièrement à la coordination des procédures. Nous allons traiter en priorité naturellement ces deux projets. La qualité et le contenu des projets dépendent aussi de l'ouvrage qui nous sera livré par les deux agglomérations, mais il y a en tout cas un accompagnement régulier par les services et je suis aussi directement engagé dans l'accompagnement de ces projets. Nous avons bon espoir, d'ici la fin de cette année 2016, de pouvoir transmettre à la Confédération deux projets d'agglomération, aussi bien pour Fribourg que pour Mobul.

S'agissant du dossier de la Pila, il y a un énorme travail qui a déjà été fait pour prendre des mesures d'urgence pour protéger le site, pour faire en sorte que la situation ne soit pas aggravée, ceci est donc sous contrôle. Maintenant les procédures juridiques et techniques sont en cours. L'objectif est de pouvoir présenter, le moment venu, au Grand Conseil les variantes qui avaient été souhaitées par ce Grand Conseil à la suite du dépôt du mandat Geinoz. L'objectif c'est aussi de minimiser, dans toute la mesure du possible, l'impact de l'investissement qui sera nécessaire. Vous savez qu'au départ, il y avait une première étude qui prédisait un investissement nécessaire de l'ordre de 250 millions de francs. Les travaux que nous avons menés jusqu'à ce jour nous permettent de pouvoir réduire

sensiblement cette facture. Le tout devra naturellement être approuvé par la Confédération, puisque nous sommes censés obtenir une subvention de l'ordre de 40% de la part de la Confédération. Nous allons prochainement écrire au Bureau du Grand Conseil pour l'informer d'une manière plus précise sur le calendrier qu'impliquera l'assainissement du site de la Pila. Ce calendrier est autant à caractère, je dirais, politique, pour le Grand Conseil, que lié à la mise en œuvre technique ensuite au niveau de l'assainissement. A propos du modèle du trafic, le Service de la mobilité dispose d'un modèle de trafic qui lui permet de quantifier la charge de trafic sur le réseau cantonal. Le Service de la mobilité est aussi à disposition des communes et des agglomérations pour échanger sur ces charges de trafic et pour donner de l'information, le cas échéant, vous pouvez vous mettre en contact directement avec le Service de la mobilité.

Enfin, je prends note de la satisfaction manifestée sur le développement de l'offre ferroviaire. Nous aurons d'ailleurs la semaine prochaine une conférence de presse pour l'horaire 2017, qui sera mis en consultation prochainement. Vous savez qu'il y a une volonté du Conseil d'Etat de développer l'offre des transports publics et d'améliorer l'offre ferroviaire. Cela se fait par région et avec les régions et pour la prochaine offre, c'est en faveur du district de la Sarine et du district de la Singine que l'offre des transports publics sera améliorée.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Comptes 2015 de l'Etat

### Direction de la santé et des affaires sociales<sup>1</sup>

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*), **rapporteur**. En préambule, je remercie Madame la Conseillère d'Etat, son secrétaire général Antoine Geinoz et Madame Nicole Oswald, conseillère économique, pour la clarté de leurs informations et leurs réponses précises. Les comptes de la DSAS bouclent avec des charges de 1001,414 millions pour des revenus de 329,111 millions, donc un excédent de charges de 672,303 millions.

Pour rappel, des crédits complémentaires ont été demandés par la DSAS pour un montant de 24 526 700 frs, je vous en rappelle les principaux éléments:

- > 13,5 millions pour les hospitalisations hors canton;
- > 4,6 millions pour les subventions des frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées;
- > 4,1 millions pour les contentieux dans l'assurance-maladie.

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 1187ss. Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2015 fait par ailleurs l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

Les écarts actuels sont également dus à des provisions pour 10,5 millions, dans le détail:

- > 3 millions pour les hospitalisations hors canton;
- > 2,5 millions pour les risques tarifaires des deux réseaux hospitaliers;
- > 2 millions pour les charges futures liées à l'asile;
- > 2 millions pour les dépenses futures en matière de prestations d'assurance-maladie;
- > 1 million de provisions pour le solde des frais de détention au sein de la prison pour mineurs des Léchaïres;
- > des revenus en moins car des prélèvements à la réserve n'ont pas été effectués au HFR pour 2 millions et dans l'assurance maladie pour 2 millions également;
- > des charges en moins pour 6,9 millions dans les subventions à l'assurance maladie.

Pour les investissements, on notera la suite des subventions pour la construction de Meyriez.

Je vous donne quelques précisions sur certains centres de charges:

- > Au *SSP*, des charges en augmentation de plus de 17 millions dues, comme expliqué lors de l'entrée en matière, aux provisions et aux hospitalisations hors canton. A noter que pour ces hospitalisations hors canton une partie des actes médicaux doit être effectuée à l'extérieur du canton car nous ne fournissons pas les prestations voulues dans le canton. A noter également que les factures reçues pour 2015 ne sont certainement pas encore toutes arrivées.
- > Au *Service dentaire scolaire* à noter une baisse de 2,88 EPT par rapport au compte 2014. Des départs qui n'ont pas été remplacés; ce qui explique également la baisse des charges et des revenus.
- > C'est la dernière fois que nous prenons acte des comptes de la buanderie de Marsens. Je vous donne quelques points qui sont importants: les coûts supplémentaires dus à la grève se montent à 151 500 frs. Le gain comptable de la vente d'immobilisation est de 662 699 frs. La dissolution d'une provision constituée en 2011 pour l'achat de machines rapporte 675 588 frs.
- > *Service de l'action sociale*: Concernant les demandeurs d'asile et réfugiés, le solde à la charge du canton est identique, à 3,97 millions, mais ce montant est atteint grâce à un prélèvement dans le fond LASI de 2,1 millions. L'augmentation est due au nombre de cas de plus en plus important (+578 personnes dans le cadre de l'asile pour un total fin 2015 de 2052 et +344 personnes admises comme réfugiés pour un total de 1034 personnes fin 2015 également).
- > *Assurances sociales*: le financement du contentieux de l'assurance maladie ne cesse d'augmenter. Ce dossier

est actuellement suivi et fait l'objet de réflexions dans la Direction.

**Pythoud-Gaillard Chantal** (*PS/SP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis technicienne en radiologie auprès du HFR, désormais à 60%. J'aimerais ici vous dire ma préoccupation quant au soutien de l'Etat à notre hôpital public. La loi concernant le financement des hôpitaux, effective depuis 2012, rend les hôpitaux autonomes financièrement. Elle met en concurrence les hôpitaux publics et privés entre eux. Cependant, les hôpitaux privés et publics ne sont pas soumis aux mêmes contraintes. Maintenir des prestations 24 heures sur 24, 365 jours par an n'est pas rentable et pourtant c'est un service indispensable pour notre population. Savez-vous que pour assurer un poste en permanence, il faut 5,2 personnes? Service d'urgence, salle d'opération, soins intensifs et j'en passe sont concernés. Une clinique privée peut se permettre de fermer pendant quelques semaines en période de vacances. C'est inimaginable pour l'hôpital public. Le rythme de travail s'intensifie d'année en année. L'augmentation de l'activité dépasse celle des effectifs. Les durées moyennes de séjour sont en constante diminution. Plus de patients nécessitant plus de soins sur un laps de temps plus court. Pour vous illustrer la situation, je vous cite l'exemple d'une pose de prothèses de hanche. Il y a dix ans, le patient était hospitalisé quinze jours. Aujourd'hui, pour une technique opératoire classique identique, il sort après cinq jours. Vous vous imaginez bien que les besoins de ce patient ne sont pas les mêmes au cinquième jour que l'étaient les besoins du patient après dix jours. A rajouter à ce tournus accéléré toutes les charges administratives liées.

Les équipes travaillent en flux tendu. Les conditions de travail ne peuvent pas se durcir davantage sans que la qualité et la sécurité des soins n'en soient affectées. La pression économique pour le HFR est lourde. De nombreuses mesures d'économie ont été appliquées afin d'équilibrer le budget. Beaucoup ont touché le personnel. Gel des salaires, privatisation de la crèche, augmentation du prix des repas et j'en passe. Les limites sont atteintes. C'est pourquoi il est absolument indispensable que les prestations d'intérêt général et autres prestations soient maintenues. Pour 2013, les prestations d'intérêt général et autres prestations cumulées se montaient à plus de 77 millions. Pour 2014, à moins de 67 millions et pour 2015 à moins de 60,5 millions, soit une diminution de 17 millions en deux ans alors que l'activité ne cesse d'augmenter surtout pour les services d'urgence et les soins ambulatoires. Je le répète, nous avons atteint les limites de ce qui est supportable. Afin de continuer à offrir des soins de qualité à nos citoyens, le HFR a besoin de ce soutien financier de l'Etat.

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*), **rapporteur**. Je remercie M<sup>me</sup> la Députée Pythoud-Gaillard pour son intervention. La seule chose que je peux lui répondre, c'est que de mon point de vue, la qualité des soins dans notre canton est certaine-

ment l'une des préoccupations principales de l'ensemble des députés. Mais je laisserai la Commissaire compléter.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée ce matin pour remercier l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du HFR, qui font un énorme travail, et je partage le souci de maintenir des conditions de travail qui soient appropriées. En ce qui concerne la question des PIG et autres prestations, celles-ci n'ont pas baissé. Les montants qui ont été donnés par M<sup>me</sup> la Députée Pythoud comprenaient le financement transitoire. C'est le financement transitoire qui a diminué et qui doit arriver à 0 d'ici 2017, voire 2018, j'espère 2017 mais au niveau des PIG et autres prestations, celles-ci ont été maintenues à leur hauteur.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité pour l'année 2015

### Direction de la santé et des affaires sociales<sup>1</sup>

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR), rapporteur.** Un rapport 2016 de la Direction de la santé et des affaires sociales très riche en informations, qui reflète les nombreuses activités de la Direction.

Pour s'en rendre compte, il suffit de lire les pages 12 et 13, qui font mention du nombre d'ordonnances et de règlements sous la responsabilité de la Direction.

La Direction occupait 162,33 EPT fin 2015, soit 2,16 EPT de moins.

La diminution des EPT de la buanderie de Marsens sera comptabilisée dans sa totalité pour 2016.

Les pages 39 et suivantes détaillent les lieux des institutions spécialisées et le détail des occupations pour les personnes en situation de handicap.

En page 50, à noter le détail des hébergements pour les requérants d'asile et personnes issues de la crise migratoire. Il faut souligner que la Direction est actuellement en recherche de places supplémentaires pour compléter les places provisoires occupées actuellement.

Enfin, en pages 59 et 60, on constate l'évolution des places d'accueil extrascolaire. Un grand nombre de demandes a été présenté depuis l'épuisement du fonds cantonal d'incitation à la création de places d'accueil extrascolaire.

**Gander Daniel (UDC/SVP, FV).** Dans le rapport d'activités de votre Direction, en page 25, chiffre 2, point 11, il est relevé que les activités de l'assurance scolaire contre les accidents

sont gérées de manière autonome par le service qui s'occupe des archives et répond à toute question en relation avec l'ASA. Au sujet de ce fonds, permettez-moi de relever que le rapport 2010 mentionnait que les fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire en question disposaient d'un montant de 6,127 millions. Or, à fin 2015, le montant de ce fonds n'atteint plus qu'un montant de 5,792 millions, soit en cinq ans un moins de 335 000 frs, ce qui représente une diminution moyenne annuelle d'environ 67 000 frs. Le rapport mentionne entre autres que le service auquel le fonds est affecté s'est occupé et a réglé cinq cas durant cette période, ceci pour un montant de 3100 frs et que 40 000 frs sont à déduire pour frais administratifs. Dès lors, comme l'an passé, nous nous permettons de vous poser les questions suivantes:

1. La différence entre l'exercice précédent et l'actuel se monte à 66 000 frs. En déduisant les cas traités et les frais administratifs, il reste donc une somme de 22 900 frs. Pouvez-vous me dire à quoi a été affecté le montant restant?
2. Pourquoi ce fonds de près de 6 millions, qui est tout de même géré par un service de l'Etat, n'est-il pas intégré dans les comptes d'exploitation et les comptes de résultat?
3. L'an passé, questionné à ce sujet, vous nous aviez répondu qu'une solution était à l'étude. Quel est à l'heure actuelle le résultat des réflexions?
4. Sous le point 2.11.3 du rapport, il est mentionné que lors de la création de ce fonds, il avait été prévu que ce dernier ne portait pas intérêt. On se demande dès lors si tout ou partie de ce fonds ne pourrait pas être mieux utilisé?

**Mäder-Brühlhart Bernadette (ACG/MLB, SE).** Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses hat den sehr umfangreichen Tätigkeitsbericht zu Kenntnis genommen. Viel wurde erreicht, zum Beispiel im Bereich Gesundheit, Pflege, ein Konzept für Senioren, eines für Migrantinnen und Migranten und vieles mehr.

Was allerdings die Konsolidierung der strategischen Linien der Familienpolitik anbelangt, fehlt mir hier die konkrete Umsetzung in Bezug auf die Familienergänzungsleistungen.

Bereits im November 2010 hat der Grosse Rat auf Antrag des Staatsrates eine Motion um Ergänzungsleistungen für einkommensschwache Familien mit 64 zu 5 Stimmen erheblich erklärt. In seiner damaligen Antwort erwähnte der Staatsrat, dass die Vorbereitungsarbeiten schon weit fortgeschritten seien und im Verlaufe des 1. Halbjahres 2011 ein entsprechender Gesetzesvorentwurf in die Vernehmlassung gegeben würde. Meine Damen und Herren, das war vor 5 Jahren!

Auf eine Anfrage nach dem Umsetzungsstand im Oktober 2014 antwortete der Staatsrat, die finanzielle Situation hätte ihn dazu veranlasst, die Zeitachse der Realisierung wiederholt hinauszuschieben. Gleichzeitig stellte er in Aus-

<sup>1</sup> Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part constituant une annexe au présent Bulletin.

sicht, im Laufe des Jahres 2015 einen Gesetzesentwurf zur Vernehmlassung zu unterbreiten. Dies ist bis heute nicht passiert. Auch eine Resolution der Mitte-Links-CSP änderte nichts daran.

Im Tätigkeitsbericht von 2015 ist nun nachzulesen, dass «die Einführung von Ergänzungsleistungen für Familien in bescheidenen Verhältnissen läuft» und weiter, dass im Berichtsjahr in Hinblick auf das Vernehmlassungsverfahren der entsprechende Gesetzesvorentwurf sowie eine Botschaft erstellt wurden. Das freut mich sehr und ich glaube sehr gerne daran. Aber erlauben Sie mir, sehr geehrte Frau Staatsrätin, nachzufragen, wie nun genau der Umsetzungsfahrplan aussieht. Wann gehen Gesetzesvorentwurf und Botschaft in Vernehmlassung? Und wann ist geplant, diese dem Grossen Rat zu unterbreiten?

Die Neuauflage der Schweizerischen Sozialhilfestatistik zeigt folgendes Bild unseres Kantons: Waren es im Jahre 2011 noch rund 980 Alleinerziehende und Paare mit Kindern, die Sozialhilfe beziehen mussten, stieg deren Zahl im Jahre 2013 bereits auf 1200 an. Kinder sind dabei die grossen Verlierer, denn es ist längst bekannt, dass Armut vererbbar ist. Das heisst, Kinder aus armen Familien haben wenig Chancen, aus der Armut herauszukommen. Dies hat tiefgreifende Auswirkungen auf ihre Entwicklung und somit langfristig auch auf den gesellschaftlichen Zusammenhalt unseres Kantons.

Die geschätzten Kosten würden sich jährlich netto auf rund 7,3 Millionen Franken belaufen. Bei einem Staatsbudget von fast 3,5 Milliarden Franken macht das gerade einmal 0,21% aus. Ich bin überzeugt, dass dieses Geld als Prävention zur Armutsbekämpfung mehr als sinnvoll eingesetzt wäre. Ergänzungsleistungen für einkommensschwache Familien können ein Schlüsselement in der Armutsbekämpfung darstellen.

Ich bitte deshalb den Staatsrat inständig, nun keine wertvolle Zeit mehr zu verlieren und den gesetzlichen Auftrag vom März 2010 endlich umzusetzen.

**Bapst Markus (PDC/CVP, SE).** Ich ergreife hier die Gelegenheit, im Rahmen des Tätigkeitsberichts kurz auf die Herzchirurgie am Kantonsspital zu reden zu kommen. Man hätte das vielleicht auch später tun können. Da es sich aber um eine strategische Frage handelt, erlaube ich mir, hier das Wort zu ergreifen.

Der Vizepräsident Bruno Boschung und ich haben im letzten Jahr eine Anfrage zu diesem Thema eingereicht und haben bis heute keine Antwort darauf erhalten. Es ging um die strategische Ausrichtung und die Gründe der Regierung, warum die Herzchirurgie am Kantonsspital eröffnet werden sollte. Ich habe dann nachgefragt, was mit der Anfrage sei und vorgestern vom Generalsekretariat eine Antwort erhalten. Die Antwort wurde uns auf Ende Juni in Aussicht gestellt.

In dieser Antwort stand auch, dass der Leistungsauftrag mehr Zeit in Anspruch genommen hätte usw. Ich bin mit dieser Argumentation natürlich nicht einverstanden, da es bei der Anfrage ja um ein strategisches Problem handelt und um eine allgemeine Gesundheitsfrage. Für uns ist nicht einsichtig, warum man unbedingt auf die Antwort des Spitals gewartet und die Antwort darauf abgestimmt hat. Wir möchten nicht die Antwort des Spitals hören, sondern die Antwort des Staatsrats auf diese Fragen kennen. Darum bitte ich Frau Demierre, falls dies heute Morgen möglich ist, uns Neuigkeiten zu geben.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Concernant la question de la dissolution du fonds pour l'assurance-maladie scolaire, les frais qui sont actuellement pris en compte sont les frais de salaire de la personne qui gère encore les dossiers. Nous devons une garantie sur l'ensemble des traitements qui doivent encore se poursuivre depuis l'arrêt de l'assurance-maladie scolaire, puisque pour certains enfants, les traitements vont durer peut-être 10 voire 15 ans. Donc, on doit prendre en compte ces montants-là. C'est le calcul qui avait été fait à l'époque. On suit donc attentivement cette évolution-là.

En ce qui concerne le fonds qui a été créé par le Grand Conseil au moment de cette dissolution, pour les enfants qui nécessiteraient des moyens complémentaires suite à un accident, on n'a effectivement jamais donné encore de prestations parce qu'on n'a jamais été sollicités dans le sens du fonds. Comme je l'ai dit l'année passée, on est en train de regarder comment on pourrait adapter ce fonds-là pour répondre à d'autres besoins. On est en discussion avec la Direction des finances pour trouver des solutions. J'espère qu'on pourra venir bientôt avec une autre proposition pour l'attribution de ce fonds.

Concernant la question des intérêts, il avait été décidé au moment de la constitution du fonds que celui-ci était attribué à la Direction des finances. Il figure au compte de l'Administration des finances et, à ce moment-là, il avait été décidé qu'il ne portait pas d'intérêt. On doit regarder avec M. le Trésorier et je vous donnerai une réponse en bilatéral sur cette question-là.

En ce qui concerne les PC Famille, un montant est prévu au plan financier 2018, pour l'introduction des PC Famille. Depuis début janvier, on a réactualisé tout le rapport avec les derniers chiffres, on a procédé à nouveau à une série de calculs et on a également examiné ce qui se passait dans le canton de Vaud pour voir comment faire une proposition de PC Famille dans le canton de Fribourg qui corresponde au plus près à nos besoins. Donc, j'ai un projet qui est réactualisé, qui a été posé sur mon bureau il y a 15 jours. C'est un projet que je vais maintenant relire et ensuite suivre le procédé, c'est-à-dire le soumettre à l'Administration des finances et venir au Conseil d'Etat avec une proposition de mise en consultation d'ici la fin de l'année, je l'espère. Nous, on a

besoin d'un peu de temps pour être prêts pour les introduire d'ici 2018, selon le calendrier du plan financier. Evidemment, il appartiendra au Conseil d'Etat de déterminer le calendrier définitif sur cette question.

En ce qui concerne la question de la chirurgie cardiaque, lorsque nous avons mis la planification hospitalière en route, nous avons fait un appel d'offres auprès des hôpitaux publics et privés. L'Hôpital fribourgeois a fait une offre pour cette chirurgie cardiaque. Dans le cadre de la planification hospitalière, nous avons dit que nous étions prêts à analyser la demande de l'Hôpital fribourgeois. Donc, nous avons attribué le mandat, mais sous réserve d'un certain nombre d'éléments à produire. Nous avons maintenant eu des discussions avec l'Hôpital fribourgeois, qui, de son côté, faisait une analyse de la situation pour voir quelles étaient les collaborations possibles, parce qu'évidemment cette prestation ne peut pas être donnée que par l'Hôpital fribourgeois. Si cette prestation devait être donnée, il s'agirait d'avoir des collaborations avec des hôpitaux universitaires. Donc, nous attendions ces informations de l'Hôpital fribourgeois. Maintenant, nous avons eu une série d'informations et nous aurons une séance cette semaine ou la semaine prochaine avec l'Hôpital fribourgeois, pour vraiment voir quelles pourraient être les prestations qu'il souhaiterait donner, parce qu'évidemment la planification hospitalière répond à des critères de qualité et de sécurité de la prise en charge des patients. Donc, nous verrons à ce moment-là si l'Hôpital fribourgeois d'une part maintient la demande de prestations de chirurgie cardiaque, d'autre part si dans ce cas-là il répond à ces critères-là. C'est pour ça que nous avons besoin des informations de l'Hôpital fribourgeois. Aujourd'hui, en l'état, je ne peux pas confirmer que ce mandat sera confirmé à l'Hôpital fribourgeois. J'ai besoin d'autres éléments, mais d'ici la fin juin, on donnera une réponse à cette question-là.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport et comptes 2015

### Hôpital fribourgeois (HFR)<sup>1</sup>

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*), **rapporteur**. Les comptes 2015 du HFR montrent un bénéfice. Le HFR a réalisé en 2015 un produit d'exploitation de 391 millions (2014: 376 millions) et un résultat d'exploitation de 21 millions. Le financement transitoire et les PIG de l'Etat donnent un total de 60,8 millions en 2015. Ils sont légèrement plus bas qu'en 2014 avec 65,7 millions.

Les comptes 2015 comprennent aussi des charges et des produits exceptionnels, ainsi qu'un résultat exceptionnel de 2,5 millions. Ces produits exceptionnels (7,2 millions) proviennent de la dissolution de provisions, alors que les

charges exceptionnelles (4,7 millions) correspondent aux versements à l'Etat.

En matière de tarifs, le HFR attend toujours la décision du Tribunal fédéral concernant le baserate 2012–2014.

Quelques autres informations dans le rapport méritent d'être soulignées:

Le HFR a adopté le rapport détaillant le déploiement de sa stratégie 2013–2022. L'enjeu principal est la définition puis la répartition des prestations entre celles qui devront être centralisées et celles qui pourront être décentralisées.

Le Conseil d'Etat a donné son accord de principe à l'introduction d'un master en médecine humaine à l'Université de Fribourg. Le rapport annuel confirme l'importance de cette nouvelle offre pour le HFR.

Les statistiques présentes à la page 77 sont très complètes, en particulier la durée moyenne de séjour en soins aigus, qui est de 7,16 jours, en léger retrait par rapport à 2014; le nombre d'admissions aux urgences est en augmentation. Le HFR abrite 540 lits, en diminution de 36, et occupe 2317 EPT.

**Emonet Gaétan** (*PS/SP, VE*). En examinant le rapport annuel du HFR, on peut constater une activité accrue de notre Hôpital fribourgeois. La volonté d'efficacité, d'efficacités, de regagner la confiance des Fribourgeois et Fribourgeoises, d'innover et surtout de positionner notre HFR de manière forte dans le paysage hospitalier suisse est en filigrane de nombreuses innovations. Très bien et surtout continuons sur cette voie qui est la bonne, selon le titre du rapport «Des soins de qualité. Pour tous. Toujours».

Cependant, comme cela a été évoqué à la lecture des comptes et du rapport annuel de la Direction de la santé et des affaires sociales, des nuages entravent un développement encore meilleur et surtout c'est grâce à l'aide de l'Etat que le HFR peut faire face au nouveau financement hospitalier, qui a des conséquences inquiétantes et qui, pour faire un raccourci, ne bénéficie qu'aux assureurs, qui fixent à leur guise les montants des DRG. Alors que pour cette année les comptes du HFR ont été bons, avec 2 millions de bénéfice et une restitution de 1,4 million à l'Etat, pour continuer à développer ses activités et son attractivité, le HFR doit trouver des sources potentielles d'économie. Lors de la présentation des comptes à la presse, M. Philippe Menoud, président du Conseil d'administration, a évoqué la piste de la sortie du personnel du HFR de la loi sur le personnel. Il a signalé que le Conseil d'administration avait transmis un rapport au Conseil d'Etat et que la balle était dans le camp de ce dernier. Cette éventualité, en plus de créer un séisme, pourrait permettre au Conseil d'administration du HFR d'agir sur les salaires, qui sont, je le rappelle, calculés selon le système incontesté et juste mis en place dans notre canton, EVALFRI. A ce stade, rien n'est fait, mais je souhaite entendre la commissaire du gouvernement

<sup>1</sup> Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée. Préavis p. 1541.

sur cette éventualité, sur la politique du personnel à venir et sur le calendrier des annonces à venir. Le rapport du HFR emploie cette formule: «Notre personnel. Parce que derrière chaque soin se trouve un humain». Le personnel du HFR, une richesse qu'il s'agit de respecter.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Effectivement, le rapport du groupe de travail a été transmis au Conseil d'Etat. Il appartiendra maintenant au Conseil d'Etat de définir le calendrier pour la discussion de ce rapport et les décisions qu'il prendra sur celui-ci.

En l'état, je n'ai rien à ajouter.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

## Rapport et comptes 2015

### Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS)<sup>1</sup>

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR), rapporteur.** Ce rapport contient, comme celui de la DSAS, un grand nombre d'informations. Les points suivants méritent d'être mis en évidence:

- > Le mandat d'agrandissement du bâtiment de l'ECAS a été confié à un bureau d'architectes. Une fois les travaux réalisés, l'Office cantonal AI pourra rejoindre les autres sections de l'ECAS, qui seront ainsi toutes réunies sous le même toit.
- > La recherche de synergies, en vue de la création de services communs dès l'emménagement de l'Office AI dans ses nouveaux locaux.
- > L'engagement par le Conseil d'Etat d'un nouveau directeur de l'Office cantonal AI, sur proposition de la Commission administrative.

En 2015, 74 273 Fribourgeois ont bénéficié d'une réduction de prime à l'assurance-maladie, ce qui représente le 24% de la population (page 29).

A la fin de l'année, 2748 demandes AI étaient en suspens auprès de l'Office cantonal, soit près de 300 de plus qu'une année auparavant. 5232 demandes concernant des adultes et 3192 demandes concernant des enfants (0-18 ans) ont été liquidées.

Le tableau de la page 6 indique une forte progression de 11,75 millions entre 2014 et 2015 des prestations versées au titre «d'allocations familiales cantonales aux salariés et aux indépendants». La raison principale de cette augmentation, environ 10 millions, concerne un solde des années précédentes. Le solde est lié à l'introduction d'un nouveau système

comptable. Donc, 2015 doit être considéré comme une année de transition.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** J'aurais juste une demande d'éclaircissement: nous avons vu dans les comptes de la Direction de la santé et des affaires sociales qu'il y avait une énorme augmentation des subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux, qui est effectivement une augmentation de 10 millions. Or, dans ce rapport, on lit en page 26 que les personnes qui bénéficient de ces frais d'accompagnement diminuent de 1000 personnes. Est-ce qu'il y a une erreur dans ce chiffre?

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je suis désolée, il y a effectivement une erreur dans les chiffres 2014. C'est le chiffre 2015 qui est correct, soit 1799 personnes qui ont bénéficié des frais d'accompagnement. En EMS, nous avons 2629 lits dans le canton, donc le chiffre de 2862 était totalement erroné. Avec toutes mes excuses.

L'explication pour l'augmentation de plus de 10 millions résulte de deux éléments. C'était notamment les explications que nous avons données dans le cadre du crédit complémentaire sur ce compte. D'abord, il y a le niveau du RAI qui a été plus élevé de 0,1%, ce qui a une conséquence de 1,524 million sur ce centre de charges. Puis, le deuxième élément, qui est plus important, c'est une différence de 8,741 millions, qui sont en fait le résultat d'une distorsion des prix entre la grille fribourgeoise en 2013, qui était encore sur ABCD, et les RAI de 0 à 12. Sur la base des chiffres définitifs 2013, qui ont été disponibles à la fin 2014, il y avait encore un montant, soit ce montant de 8,741 millions qui a dû être comptabilisé sur les comptes 2015. Par contre, depuis 2015, le prix des soins est calculé sur la base des 12 RAI et on ne devrait plus avoir cette distorsion de prix.

Mes excuses encore pour l'erreur dans le rapport.

- > Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 90 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR, PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/

<sup>1</sup> Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée. Préavis p. 1257.



SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 90.*

—

## Elections

### Un membre du Conseil de la magistrature représentant le Grand Conseil

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). J'aimerais vous présenter la candidature d'Erika Schnyder:

Erika Schnyder se porte candidate pour représenter le Grand conseil dans le Conseil de la magistrature. L'article 126 de notre Constitution prévoit justement que le Grand Conseil y est représenté.

Je me permets de vous la présenter en quelques mots. Je sais que c'est porter de l'eau à la rivière, vous la connaissez tous et toutes, mais je le fais pour notre mémoire et pour que cette assemblée ait un vrai choix pour nommer le ou la représentante du Grand Conseil dans le Conseil de la magistrature.

Née le 29 avril 1955, Erika fait sa scolarité à Fribourg, ses études de droit dans notre Université et obtient la licence en 1979. Elle est donc juriste de profession. Elle est domiciliée à Villars-sur-Glâne depuis 1979.

Le français est sa langue maternelle, mais elle parle couramment l'anglais et l'italien et a de très bonnes connaissances en allemand.

En ce qui concerne ses expériences politiques:

Erika est députée depuis 2006, syndique de Villars-sur-Glâne depuis 2006, vice-présidente du comité de l'Agglomération de Fribourg depuis sa création en 2008 et présidente de la Commission cantonale pour l'intégration des migrants et contre le racisme du canton de Fribourg depuis sa création en 2004.

Elle est membre de la Commission de justice du Grand Conseil, de laquelle elle va tout de suite se retirer dans le cas d'une élection.

En ce qui concerne son parcours professionnel:

Elle a travaillé depuis 1979 en tant que juriste dans le domaine privé et public, depuis 1988 à l'OFAS en tant que collaboratrice tout d'abord, puis plus tard en tant que cheffe de secteur. En 2011, elle a réduit son degré d'activité et, en 2013, elle a choisi d'être syndique à plein temps. En effet, se rendre tous les jours à Berne et revenir pour des séances souvent en milieu de journée, pour une syndique, ce n'est pas chose facile.

Pour siéger au Conseil de la magistrature, Erika dispose – il est évident – de toutes les qualités requises, d'une très grande expérience politique et professionnelle et du temps nécessaire.

Erika Schnyder a été membre de la Constituante. Elle a elle-même participé aux discussions d'où est ressortie la création d'un Conseil de la magistrature.

Ce Conseil a justement été créé pour avoir un modèle d'élection de juges le moins politisé possible.

Pour cette raison aussi, je vous propose d'élire Erika Schnyder.

Depuis sa création en 2005, les représentantes des députés dans ce Conseil étaient Antoinette de Weck, suivie par Nadine Gobet – deux juristes incontestées bien entendu – mais les deux siégeant au Grand Conseil sous les couleurs du parti radical.

Il serait dès lors très judicieux de changer la couleur de cette représentation, pour obtenir l'équilibre nécessaire et pour que le Conseil de la magistrature ne perde pas sa vocation d'être une institution dépolitisée.

C'est pourquoi je vous invite très chaleureusement à donner la voix à Erika Schnyder.

**Wüthrich Peter** (PLR/FDP, BR). Etant un fervent défenseur de la cause féminine, je suis très content qu'il y ait deux candidates.

Le groupe libéral-radical propose Nadine Gobet, tout d'abord puisque personne ne peut soutenir comme quoi elle n'aurait pas fait son travail. Elle a toujours réussi à défendre l'ensemble des intérêts du Grand Conseil et, dans la continuité elle se représente pour un nouveau mandat.

—

## Comptes 2015 de l'Etat

### Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport<sup>1</sup>

**Dietrich Laurent** (PDC/CVP, FV), **rapporteur**. En préambule, permettez-moi de remercier M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, M. le Secrétaire général Perriard et son adjointe M<sup>me</sup> Dorand pour leur disponibilité et les réponses données à nos questions.

Il est à noter que les comptes 2015 incluent encore les chiffres de la Haute école de santé et de la Haute école de travail social, subordonnées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 à la Direction de l'économie et de l'emploi.

Les comptes 2015 de la DICS bouclent avec un excédent de charges de 556 903 950 frs, soit une diminution de 0,28% ou 1 576 680 frs par rapport au budget 2015 et 523 164 frs de moins que les comptes 2014. Cet écart s'explique par une forte augmentation des revenus, +5,8 millions, alors que les charges ont augmenté de 4,2 millions. Ces comptes ne reflètent cependant pas le travail accru dû à l'entrée en vigueur de la loi scolaire.

Deux effets principaux de l'augmentation des charges sont les suivants:

1. L'augmentation du nombre de mandats externes de l'Université; ceux-ci sont cependant entièrement autofinancés.
2. Les contributions versées pour les étudiants hors cantons ont nécessité des crédits supplémentaires.

Les traitements ont été calculés sur la base de renchérissements estimés à 109,6 points, alors que l'indice 100 est fixé en mai 2000, tant pour le budget que dans les comptes. Les écarts sont donc dus à des variations, à la hausse ou à la baisse, du nombre ou du degré d'occupation des postes de travail.

Les principaux investissements en lien avec la DICS sont les suivants:

- > *Université*: Tour Henri, 1,5 million dont la plupart est reportée en 2016;
- > *Pérolles 3*: pavillon de médecine, 9,85 millions, dont environ la moitié est reportée en 2016;
- > *Pérolles 3*: masterplan, 300 000 frs reportés en 2016;
- > *Collège du Sud*: 5 millions, dont 1,85 million est reporté en 2016.

A noter que les montants reportés sont les investissements comptabilisés en 2015, mais dont les moyens seront utilisés en 2016.

Quelques points de détails:

- > *Enseignement primaire*: ce poste concerne les classes 3H à 8H. L'enseignement préscolaire boucle dans le tir par rapport au budget, avec une augmentation de l'excédent des charges de 1 061 000 frs, +2% par rapport à 2014. Cette augmentation est due avant tout à l'ouverture de nouvelles classes francophones. A signaler, pour la lecture des comptes, le décalage entre l'année civile et l'année scolaire.
- > *Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide*: ce service boucle avec une diminution de l'excédent de charges de 3 106 000 frs, -7% par rapport au budget, et de 493 000 frs, 1%, par rapport à 2014. Cette amélioration est due à l'anticipation de la mise en œuvre du concept pédagogique, de la diminution de subventions allouées et provenant de l'application stricte des normes et de la stabilisation des subventionnements hors canton.
- > *Collège St-Michel*: le Collège St-Michel est quasiment dans la cible budgétaire. Le léger dépassement des charges, 203 000 frs ou 1%, est dû à un dédoublement des cours dans certaines classes bilingues en raison d'effectifs élevés. A noter la tendance de diminution des classes, notamment due à l'achèvement du Collège de Gambach et au nivellement du nombre de classes sur l'ensemble des collèges.
- > *Domaine du Collège St-Michel*: le domaine du collège St-Michel a pu retirer un bénéfice de 45 000 frs en 2015, grâce à ses activités de vente de gravier.
- > *Collège du Sud*: le Collège du Sud est quasiment dans la cible budgétaire mais montre une nette amélioration par rapport à 2014, -4,4 millions de frs, soit -20%, due principalement à la fin des amortissements de l'agrandissement et de la rénovation du bâtiment.
- > Enfin, *LoRoSport*: je ne saurais que vous recommander de jouer dans le canton; cet argent nous reviendra ainsi.
- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité pour l'année 2015

### Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport<sup>2</sup>

**Dietrich Laurent** (PDC/CVP, FV), **rapporteur**. L'année 2015 est à considérer comme une année normale, sans événement extraordinaire. Toutefois, les éléments suivants méritent d'être relevés, dans trois chapitres, soit la législation, le domaine scolaire et le domaine culturel et sportif:

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 1187ss. Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2015 fait par ailleurs l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

<sup>2</sup> Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part constituant une annexe au présent Bulletin.

### Législation

- > La mise en œuvre de la loi scolaire dès le 9 septembre 2014 et la mise en consultation de l'avant-projet de son règlement.
- > Les adaptations statutaires suite aux modifications de la loi sur l'Université.
- > L'adoption de la loi sur les archives de l'Etat.
- > La finalisation du concept de pédagogie spécialisée et la consultation d'un avant-projet de loi y relatif.
- > Les travaux préparatoires en vue de la révision de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur.

### Domaine scolaire

- > L'analyse de la croissance des postes de travail en partenariat avec la FEDE aboutit à un catalogue de mesures de 1,8 million de frs, le détachement d'une mesure de 1,8 million de frs en lien avec le règlement sur la loi scolaire, ainsi que le renoncement à des mesures pour 900 000 frs à rediscuter en 2016.
- > La balance positive des étudiants issus de l'accord intercantonal universitaire, +41 millions de frs, en retrait de 1 million par rapport à 2014.
- > La baisse du nombre d'enseignants, tous degrés confondus, -78 par rapport à 2014, mais l'augmentation des EPT, +14, ce qui implique une hausse des taux d'activité.
- > La force de l'enseignement des langues, en particulier de l'allemand et de l'anglais, dans les écoles primaires et secondaires, ainsi que les offres bilingues, notamment en immersion.
- > A noter aussi les nombreuses activités des collèges et des écoles en matière culturelle, éducative et sportive.

### Domaine culturel et sportif

- > Le succès de «sport art formation», avec 575 demandes contre 421 en 2014, plus de nombreuses activités dans les écoles et les collèges.
- > Une large offre de formations pour les sportifs d'élite et les sportifs amateurs, des statistiques de subventions culturelles complètes que je vous invite à lire et de passionnantes informations sur les nombreuses activités et prestations des Archives de l'Etat, de la Bibliothèque cantonale universitaire et du Conservatoire, des musées, du Service archéologique et de celui des biens culturels.

La CFG en profite pour remercier les quelque 5000 collaboratrices et collaborateurs de la DICS pour l'excellent travail effectué en 2015.

**Raemy Hugo** (PS/SP, LA). Meine Interessenbindungen: Ich bin Lehrer an der Orientierungsschule der Region Murten.

Ich habe zwei Fragen zum Kapitel «Beschäftigungssituation» auf der Seite 15. Zur Primarstufe steht da zu lesen: «Alle Stellen konnten besetzt werden. Doch gingen im Berichtsjahr

erneut weniger Bewerbungen von diplomierten Lehrpersonen ein und gelegentlich musste eine Stelle mehrmals ausgeschrieben werden.»

Da stellt sich mir die erste Frage: Wo sind all die jungen Lehrerinnen und wenigen Lehrer, welche an der Pädagogischen Hochschule ausgebildet werden und deren Ausbildung den Kanton viel Geld kostet? Die Ausbildungsplätze sind ja seit einigen Jahren alle besetzt und die PH-Abgängerinnen und -abgänger müssten den Bedarf an Lehrkräften bei Weitem decken können.

Meine zweite Frage bezieht sich auf eine ganz kurze Passage, welche in der Praxis aber ein erhebliches Problem darstellt: «Zudem bleibt es schwierig, ausgebildetes Lehrpersonal für Stellvertretungen oder für den Stützunterricht zu finden.» Das ist ein grosses Problem, für Langzeitabsenzen wie auch für kurze Unterrichtsausfälle. Wenn Stellvertretungen nicht mit qualifiziertem Lehrpersonal besetzt werden, leidet die Unterrichtsqualität. Wie gedenkt der Staatsrat, dieses Problem anzugehen? Müsste nicht, wie in vielen anderen europäischen Ländern, eine gewisse Anzahl Lehrpersonen fix angestellt werden, welche als Springer rasch eingesetzt werden könnten?

Ich danke dem Staatsrat im Voraus für die Antworten.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Deux réponses assez brèves de ma part:

La première, oui à la HEP. On a en même temps un *numerus clausus* et en même temps on observe qu'il y a des jeunes ensuite qui quittent le canton, qu'on ne retrouve pas dans notre système. Il faut d'abord dire que les jeunes, une fois formés, sont parfaitement libres d'aller où ils veulent et, sous cet angle-là, on fait tous les efforts bien entendu pour leur donner les possibilités. Mais, il y en a certains qui viennent aussi dans notre HEP pour son excellente qualité et qui ensuite ont d'autres objectifs et vont ailleurs. Je précise que le *numerus clausus* qu'on a, qui limite en même temps, est lié au fait qu'il faut pouvoir faire des stages pour pouvoir être aussi formé. N'ayant pas ces stages, on ne peut pas simplement donner le diplôme et ainsi dire qu'on complète les rangs et qu'on n'a pas de problèmes ou de lacunes. Donc, il y a un peu ces deux éléments, en partie contradictoires, des gens qu'on ne retrouve pas et puis d'un besoin pour compléter les enseignants dans les écoles.

Pour ce qui est des remplacements, j'en suis aussi très conscient, c'est une difficulté et on va parfois assez loin: on prend des personnes qui n'ont pas forcément les diplômes finaux, qui sont en partie encore en formation, pour pouvoir tenir compte de ce remplacement. Cela est aussi lié à la croissance démographique, à la nécessité de pouvoir répondre aux demandes et je précise sous cet angle que le Conseil d'Etat a

toujours donné les EPT que je demandais, même en période de restrictions avec un exercice que nous avons fait de maîtrise de la croissance démographique, dont vous êtes au courant des détails, et qui a pu être tenu sans que cela ne touche à la qualité des écoles, aussi dans ce domaine-là. Cela reste tendu et nous avons là toujours la tension pour pouvoir, dans le domaine des remplaçants, avoir des personnes compétentes aussi.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport et comptes 2015

### Office cantonal du matériel scolaire (OCMS)<sup>1</sup>

**Dietrich Laurent** (*PDC/CVP, FV*), **rapporteur**. L'Office cantonal du matériel scolaire clôt l'année 2015 avec un bénéfice de 202 163 frs, en progression par rapport à 2014. Le chiffre d'affaires est stable, à quasi 8 millions de frs, mais la variation du cours EURO/CHF a permis la réduction des charges en matériel et en marchandises. Cet effet est partiellement compensé par l'augmentation des charges de personnel, avant tout due au paiement d'un pont AVS pour un collaborateur parti à la retraite. Le total du bilan est de 5,8 millions de frs, dont 2 millions de frs de trésorerie de l'Etat, 1,3 million de frs de stock, 1 million de frs de mobilier et d'immobilier et 700 000 frs de crédits d'investissements.

Quelques éléments supplémentaires:

- > la stabilité du nombre d'EPT à 11,3;
- > un léger recul des ventes en ligne;
- > la collaboration avec le centre FRI-TIC, des entreprises dans le domaine des arts graphiques et des ateliers protégés.

Enfin, cette institution est régulièrement remise en cause. Cependant, les rabais de quantité accordés pour l'achat de matériel justifient à eux seuls le maintien de cette structure.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

## Rapport et comptes 2015

### Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat<sup>2</sup>

**Corminbœuf Dominique** (*PS/SP, BR*), **rapporteur**. Le rapport sur la Caisse de pension et de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg présente un résultat d'exercice de 15 081 066 frs.

Durant l'année 2015, le comité de la Caisse a mandaté la société Ethos pour analyser son portefeuille sous l'aspect environnemental, social et de gouvernance. Les résultats sont sur le site de la CPPE.

Tous placements confondus, la performance est de 1,42%.

La Caisse a procédé à une étude de congruence actifs-passifs et une expertise actuarielle. L'expert agréé vient de présenter sa nouvelle recommandation, qui est une baisse du taux d'intérêt technique. Deux informations sont à signaler:

1. L'expertise actuarielle recommande de baisser le taux technique à 2,75%.
2. Le degré de couverture a baissé à 74,1% (2014: 75,1%).  
A rappeler que l'objectif à long terme est fixé à 80%.

La Caisse a déjà effectué à deux reprises la baisse de ce taux depuis 2012, passant de 4,5% à 3,25% en 2014. Une nouvelle baisse signifierait une augmentation significative de ses engagements actuariels.

La somme du bilan progresse de 2,7% par rapport à 2014 et atteint 3 710 578 942 frs, en partie grâce à des dissolutions de réserves.

A l'avenir, la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat aura de grands défis à relever. La modification d'éléments techniques, l'augmentation importante de l'espérance de vie, les rendements des placements ont des conséquences non négligeables sur la mission de cette institution, qui devra assurer sa pérennité.

**Godel Georges, Directeur des finances**. Comme l'a déjà relevé le rapporteur de la Commission des finances et de gestion, l'exercice 2015 a été difficile. En effet, la performance globale de la Caisse se situe, pour l'année 2015, à 1,42%, alors qu'en 2014, elle atteignait 8,26%. Mis en comparaison avec le taux d'intérêt technique de la Caisse, qui était à fin 2015 de 3,25, la Caisse remplit pleinement ses exigences d'un point de vue actuariel. En revanche, les baisses annoncées ou proposées à venir du taux d'intérêt à 2,75% amène des constats de la part de l'actuaire. Les principales constatations de l'expert figurent dans le rapport que vous avez reçu, en résumé, à la page 23. Sur la base de ces constats, le comité de la Caisse a décidé de mettre sur pied un groupe de travail afin d'analyser toutes les pistes possibles au niveau des mesures à prendre, y compris les conséquences et les coûts d'un passage de la primauté de cotisation sur les salaires assurés moyens de carrière.

Les comptes 2015, soit le rapport de gestion, le bilan, les comptes pertes et profits et les annexes ont été examinés et approuvés par le comité en date du 16 mars. Ils sont soumis ce jour au Grand Conseil, afin que vous puissiez en prendre acte.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

<sup>1</sup> Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée. Préavis p. 1257.

<sup>2</sup> Message pp. 1273ss.; préavis p. 1257.

## Comptes 2015 de l'Etat

### Bilan, annexe aux comptes<sup>1</sup>

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR), **rapporteur**. Le bilan au 31.12.2015 présente une somme de CHF 3 047 877 591.– contre un montant de CHF 2 671 168 651.– au bilan 2014. La différence en plus est de CHF 376 708 940.– ou +14,1%. Nouveauté à signaler pour 2015, l'activation au bilan des crédits fédéraux d'investissements et les aides aux exploitations paysannes qui étaient gérées auparavant par la CADA (Caisse d'amortissement de la dette agricole) au Service de l'agriculture.

Les actifs sont composés du patrimoine financier pour un montant de CHF 2 189 218 904.–, soit près de 72% alors qu'il représentait en 2014 le 68% de la somme de l'actif

Le passif se compose d'un capital propre de CHF 1 568 824 083.–, soit 51% de la somme du passif, incluant le résultat de l'exercice de CHF 24 008 682.– et de capitaux de tiers pour un montant de CHF 1 479 053 508.–

Concernant les annexes, il est important de relever quelques informations:

- > pour avoir une vue générale sur les fonds, il faut consulter la page 334, sous *financements spéciaux*;
- > page 338: l'état de la totalité des provisions qui s'élèvent à 266,8 Mio;
- > page 342: les investissements en cours suite aux décrets votés par le GC;
- > page 354: les participations de l'Etat dans les différentes sociétés administratives; celles-ci ne peuvent pas être vendues sans la remise en cause de l'exécution de la tâche publique concernée contrairement aux participations financières;
- > page 366: les fonds confiés à l'Etat dont la plupart n'appartiennent pas à l'Etat;
- > page 370: l'ensemble des crédits supplémentaires ratifiés par le GC au travers du décret du 12.1.2016.

Avant de terminer deux points à relever dont on peut prendre connaissance sous le point *principaux engagements hors bilan* dès la page 378:

1. *Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat*: pour information, actuellement l'Etat garantit le paiement des prestations prévues par l'article 72c al.1 de la LPP jusqu'à concurrence de 30%, ce qui représente à l'heure actuelle CHF 1 290 000 000.–;
2. Pour *L'ACSMS* (Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux), le risque pour l'Etat serait relatif; l'information donnée par le commissaire à la liquidation du fond de prévoyance indique que

les responsabilités en cascades diminuent, de façon considérable, l'implication de l'Etat dans ce dossier; par conséquent il n'a pas été jugé nécessaire de créer des provisions pour ce cas.

Pour conclure, l'Etat de Fribourg n'a toujours pas de dette, bien au contraire, puisque je vous rappelle qu'il y a une fortune non attribuée de 575 millions et le bilan représente une situation saine et ne fait apparaître aucun risque particulier.

- > L'examen du bilan est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

### Récapitulation

**La Rapporteuse générale**. Les indications de la CFG dans le cadre de la discussion d'entrée en matière ainsi que les informations données par les différents rapporteurs qui se sont succédé à cette place lors de l'examen de détail de chaque Direction durant ces deux jours sont, de mon point de vue suffisamment claires pour nous permettre de nous prononcer. Les réponses, d'autre part, qui ont été données aux diverses interpellations durant ces deux jours n'appellent pas de commentaire supplémentaire de ma part.

**Godel Georges, Directeur des finances**. Je n'ai rien à ajouter si ce n'est de remercier la Commission des finances et de gestion pour l'excellent travail et l'excellente collaboration que les différents commissaires ont eu avec eux.

## Rapport d'activité pour l'année 2015

### Récapitulation<sup>2</sup>

**La Rapporteuse générale**. Les rapports d'activité de chaque Direction ont été examinés par les rapporteurs et ont fait l'objet de discussions au sein de la CFG. Parallèlement, je vous informe que la CFG tient à jour un tableau de bord qui mentionne les points soulevés qui méritent un suivi particulier. Ce tableau de bord a été utilisé et complété dans le cadre des discussions qui ont eu lieu en lien avec les rapports d'activités. Les points qui y figurent sont systématiquement repris pour mise à jour lors de l'examen des comptes et du budget par la CFG, qui dispose ainsi d'un outil de gestion précieux, qui lui permet de garantir un suivi des dossiers en cours. Formellement, ces rapports n'ont pas à être votés, la CFG vous propose d'en prendre acte.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

—

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 1187ss. Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2015 fait par ailleurs l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.

<sup>2</sup> Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part constituant une annexe au présent Bulletin.

## Projet de décret 2016-DFIN-10 Compte d'Etat 2015 du canton de Fribourg<sup>1</sup>

Rapporteure générale: **Nadine Gobet** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

### Entrée en matière

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Lecture des articles

#### ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**La Rapporteure générale.** L'article 1 mentionne les résultats des comptes 2015, en particulier l'excédent de revenus de 24 008 682 frs. En ce qui concerne le compte d'investissement, l'excédent de dépenses se monte à 126 707 003 frs avec à la clé un excédent de financement de 4 144 700 frs.

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

#### Ont voté oui:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP),

Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 90.*

## Requête 2016-GC-47 Olivier Suter Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion Olivier Suter (loi sur le personnel de l'Etat – art. 138b mesures d'économies 2014–2016 alinéa 2<sup>bis</sup>, nouveau)<sup>2</sup>

### Prise en considération

**Le Président.** Nous sommes saisis d'une requête de M. le Député Olivier Suter demandant la procédure accélérée telle que prévue aux articles 174 et ss de la loi sur le Grand Conseil pour le traitement d'une motion déposée conjointement. Cette motion vous a été distribuée hier. Je vous rappelle que nous ne discutons que de l'urgence. Le débat sur la prise en considération de l'instrument proprement dit aura lieu dès réception de la réponse du Conseil d'Etat. La discussion sur la prise en considération de cette procédure accélérée est ouverte et je donne la parole à son auteur, M. le Député Olivier Suter.

**Suter Olivier** (ACG/MLB, SC). Vous avez reçu la motion et comme vient de le dire notre Président, il ne s'agit pas d'en discuter le contenu aujourd'hui. Pour rappel, il s'agit de l'article 188b, qui a été décidé par notre Grand Conseil en 2013. C'est de lui qu'il s'agit et si je demande le traitement en urgence, seule chose dont nous devons discuter aujourd'hui, c'est simplement parce que cet article porte sur les mesures d'économies 2014 à 2016. Cet article a été décidé pour une période limitée. Il a été décidé au cours de cette législature et en fait son effet prendra un terme aussi à la fin de cette législature. C'est pour cela que je demande qu'en fait le sujet qui est traité par cette motion soit discuté encore dans cette législature. Et à cet effet-là, je demande au gouvernement de

<sup>1</sup> Message pp. 1187ss.

<sup>2</sup> Déposée et développée le 10 mai 2016, BGC p. 1595.

se prononcer sur la prise en considération dans un délai d'un mois et ensuite si la motion devait être acceptée par le Grand Conseil, de présenter un projet de loi de manière à ce que nous puissions nous prononcer sur le fonds avant la fin de la législature, c'est-à-dire au mois de novembre. Je vous invite à accepter la procédure accélérée.

**Ganioz Xavier** (PS/SP, FV). Je rappelle mon lien d'intérêt avec l'Union syndicale fribourgeoise. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner notre inquiétude quant au maintien des mesures d'économies à l'encontre du personnel de l'Etat lors de l'examen du rapport de la Direction des finances, hier. On ne cesse d'entendre que le sacrifice du personnel a été d'importance et qu'on leur en saurait gré. Mais les résultats des comptes 2015 de l'Etat rendent aujourd'hui impératif le besoin de renvoyer l'ascenseur et d'opérer immédiatement un retournement de position. Nous ne pouvons pas attendre des mois encore alors que la situation ne le justifie pas, ne le justifie plus. Dans ce sens, le groupe socialiste soutient la volonté de rembourser la totalité de la contribution de solidarité et se détermine en faveur du traitement urgent de la présente motion.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Je répète ce que j'ai dit hier, l'accord trouvé entre tous les partenaires, l'Etat, communes, institutions, personnel, FEDE et autres, lors de l'élaboration des mesures d'économie, est indissociable et ne saurait être rompu unilatéralement au seul profit d'un des partenaires, mais j'ai ajouté que le Conseil d'Etat, en réponse à une résolution, a dit qu'il était ouvert sur l'avenir dans le cadre budgétaire.

**Le Président.** Je précise vraiment l'objet du vote. Nous allons voter sur l'urgence. La procédure accélérée, cela signifie, selon la proposition de M. Suter, que le Conseil d'Etat a un mois pour donner sa prise de position sur la prise en considération et ensuite, en cas d'acceptation de cette urgence, il aurait cinq mois pour faire une proposition. Si vous refusez l'urgence, cette motion sera traitée selon la procédure habituelle.

- > Au vote, la prise en considération de cette requête est refusée par 62 voix contre 36. Il y a 1 abstention.

*Ont voté Oui:*

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/

MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 36.*

*Ont voté Non:*

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 62.*

*S'est abstenu:*

Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

- > Le traitement de la motion se fait ainsi selon la procédure ordinaire.

**Postulat 2015-GC-133 Erika Schnyder/  
Antoinette de Weck**

**Métrocâble entre la gare de Fribourg, le HFR  
et la sortie autoroutière à Villars-sur-Glâne<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Au nom des signataires de ce postulat, je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse positive à sa transmission.

Ce postulat a pour but d'étudier la possibilité de créer un métrocâble qui relierait la gare de Fribourg, le HFR et la sortie autoroutière A12 avec un nouveau parking d'échange et

<sup>1</sup> Déposé et développé le 13 octobre 2015, BGC p. 2035; réponse du Conseil d'Etat le 19 janvier 2016, BGC p. 1581.

qui desservirait un pôle de développement urbain sur la parcelle de la Bourgeoisie de Fribourg.

Selon nos calculs sommaires, ce métrocâble pourrait transporter 3200 passagers à l'heure et le temps de parcours serait de 7–8 minutes. Nous sommes bien conscients que ce projet n'est pas simple à réaliser surtout dans un milieu à forte densité d'habitation. Mais c'est un moyen de transport qui est justement fait pour des centres congestionnés par la circulation. Selon une enquête menée par la Chambre du commerce et de l'industrie auprès de ses membres, la gestion des pendulaires autour de l'agglomération de Fribourg est le problème qui doit être réglé en priorité. Comme l'a fait remarquer une personne sondée, les problèmes de trafic commencent dès que l'on sort de l'autoroute. Ce postulat embrasse plusieurs problèmes auxquels sont confrontées les agglomérations, développement de zone industrielle, trafic pendulaire, parking. Cette globalité ne peut être saisie que si c'est le Conseil d'Etat qui assure le pilotage des études pour le parking et le métrocâble. Nous remercions le Conseil d'Etat d'accepter de prendre ce rôle.

Je rappellerai, en outre, que les TPF se sont montrés très favorables au développement de cette étude. Je ne peux donc que vous encourager à soutenir la transmission de ce postulat.

**Schoenenweid André** (*PDC/CVP, FV*). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a examiné cette idée de métrocâble avec le lien du développement futur de la zone à urbaniser de Bertigny-Ouest. Ce développement du secteur de Bertigny-Ouest n'est pas une nouveauté et entre depuis des années dans le développement stratégique de toute l'agglomération fribourgeoise et, pour le canton, dans un futur développement d'entreprises.

Il faut le rappeler que c'est bien la commune de Villars-sur-Glâne qui est compétente pour fixer certaines règles dans ce développement basé sur un PAL mis à l'enquête.

La construction d'un nouveau site hospitalier de soins aigus à Bertigny est donc une priorité n° 1 du canton et bien sûr pour la population et c'est cette priorité à intégrer dans le développement de Bertigny-Ouest.

La mobilité et les transports deviennent aussi des critères essentiels et décisionnels pour accompagner tout développement urbanistique. Dans cette perspective, la construction de transports par un métrocâble devient une éventualité à étudier. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique est favorable à cette étude d'un métrocâble et demande surtout d'étendre cette étude à d'autres quartiers de la ville de Fribourg qui connaissent une pente susceptible d'être aménagée par une sorte de réseau de métrocâble, en particulier les quartiers de la Neuveville et du Schönberg, pour avoir enfin une vision globale des possibilités de ce mode de transport particulier du métrocâble.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique estime que la priorité, avant d'effectuer de longues et coûteuses études, c'est de bien connaître le potentiel réel des clients en tenant compte des lignes de bus existantes et directement concurrentes que le métrocâble peut apporter. Si le potentiel s'avère trop faible dès le départ, il faudra dès lors avoir le courage d'arrêter des études trop onéreuses et concentrer les ressources financières sur des modes de transport peut-être plus classiques mais avec des perspectives d'avoir une meilleure amélioration dans l'offre de transports.

C'est avec ces quelques remarques que nous soutenons ce postulat.

**Gander Daniel** (*UDC/SVP, FV*). Le projet qui nous est présenté nous paraît intéressant à plus d'un titre. Il peut être bénéfique du point de vue touristique et également utile pour la collectivité. Il permettrait, entre autres, aux usagers un gain de temps appréciable pour rejoindre soit la gare, le HFR et notamment le futur pôle de développement urbain qui devrait voir le jour prochainement sur les terrains de la Bourgeoisie.

Utile aussi, ce moyen permettrait à tous les usagers de rejoindre leur lieu de travail ou leur logement, ceci dans un laps de temps appréciable. Fini les bouchons pour les transports publics? Eh bien, non! Il faudra malgré tout conserver la ligne de bus TPF qui dessert actuellement la route de Villars, Moncor et le quartier du Bugnon. Quant à celle qui relie la route de Villars au HFR et au Guintzet, il semblerait, à juste titre, qu'elle doive disparaître si le projet présenté allait se réaliser.

Par rapport à cette éventuelle réalisation, permettez-moi la question suivante: Pourquoi n'a-t-on pas prévu de prolonger la ligne du métrocâble jusqu'au site de Moncor pour desservir la zone industrielle?

Notez que ce projet a un coût conséquent, soit 24,5 millions et que ces coûts d'exploitation reviendraient à 3–4 millions par an pour un tram. Oui, j'ai bien lu dans la réponse du Conseil d'Etat pour un tram! Mais quel est le coût réel et par an pour exploiter la ligne reliant le HFR et le Guintzet par un bus TPF? Aucune information sur le sujet! Et quel impact visuel laisseront ces lignes aériennes? Ce ne seront certes pas des éoliennes mais...

Il est à relever que ce projet suscite un fort intérêt. Il va cependant nécessiter l'intervention de nombreux services de l'Etat, fédéral, cantonal, d'agglomération, de la région et des communes concernées, que tous ces intervenants auront à traiter les dossiers et les probables oppositions pour une longue période. Tous ces éléments ne feront évidemment qu'aggraver la facture finale de plusieurs millions. Dès lors, nous posons la question de savoir si ce projet est vraiment utile. Oui, peut-être! Mais, comme déjà questionné, M. le Commissaire, est-ce que la priorité ne devrait pas s'orienter



plutôt vers le développement de voies de bus pour améliorer la desserte et l'efficacité des transports publics, ceci avant tout dans l'agglomération? Les coûts engendrés pour ce mode de transport devraient être certainement moins onéreux que le présent projet qui nous est présenté. Par ailleurs, il est à noter que de nombreux projets routiers sont à réaliser prochainement et, notamment, celui de l'aménagement du secteur de la semi-autoroute et du site de Bertigny, secteur pour lequel il faudra compter en dizaines de millions. S'il est indiqué que l'Etat assurera le pilotage et les études de ce futur éventuel métrocâble, il ne nous est pas précisé qui en assumera le financement.

Cette question n'étant pas claire et vu l'incertitude de la situation, la majorité de notre groupe ne soutiendra pas ce postulat.

**Losey Michel** (PLR/FDP, BR). Nous voici en présence d'un postulat intéressant, visionnaire et innovant. En acceptant ce postulat, le Grand Conseil permettrait au gouvernement fribourgeois, en accord et surtout en collaboration avec les communes de l'agglomération, d'analyser la situation sous un angle nouveau et différent. Intégrer ce concept de transport par métrocâble apportera certainement les solutions complémentaires à la situation actuelle. Certes, Fribourg n'est pas une métropole mais le développement de son tissu industriel ainsi que l'augmentation de la population provoquent inexorablement une saturation des voies d'accès actuelles et congestionneront encore plus la situation à l'avenir. Il faut trouver des solutions pour les pendulaires.

Vouloir anticiper sur le développement de cette nouvelle zone d'activité en périphérie immédiate de la capitale en améliorant les axes de transport entre la gare de Fribourg et la sortie autoroutière Fribourg-Sud, avec les soucis de désengorger le trafic, est primordial. Il est évident que le métrocâble est un moyen de transport ayant un faible impact sur le sol et sur les éléments construits. Il permet de soulager indéniablement le trafic routier. Il soulève également des questions d'intégration dans le paysage construit, mais il a cet avantage non négligeable d'avoir un coût de construction maîtrisable.

Le postulat demande également d'étudier la possibilité de créer, à côté de cette jonction autoroutière A12 – Fribourg-Sud, la création d'immeubles destinés à des emplois à forte valeur ajoutée, de logements ainsi que d'un nouveau parking à utilisation multiple. Ceci était indispensable dans l'environnement actuel.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical vous invite à soutenir ce postulat.

**Serena Silvio** (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis hat die Antwort des Staatsrates zu diesem interessanten Studienprojekt diskutiert und stimmt dem Postulat aus folgenden Gründen mehrheitlich zu.

1. Mit den vorgesehenen grossen Bauprojekten in dieser Zone ist davon auszugehen, dass in der Zukunft ein enormes, vielleicht sogar unhaltbares Verkehrsaufkommen auf dieser Strecke zu erwarten ist. Der Platz an dieser Zone ist heute schon extrem eng und lässt den Ausbau mit zusätzlichen Tram- und Buslinien oder sogar einer U-Bahnstrecke wohl kaum zu. Es braucht hier eine eigene Transportspur, wie dies zum Beispiel schon vor vielen Jahren beim Funiculaire gemacht wurde.
2. Die hohe Kapazität mit 3000 Personen pro Stunde und Richtung sowie die klar günstigeren Kosten- und Machbarkeitsaussichten – ca. 25 Millionen Franken anstatt ca. 50 oder sogar 85 Millionen Franken, die konventionelle Lösungen kosten würden – drängen geradezu auf, dass man die Möglichkeit einer urbanen Einseilluftbahn, welche vorwiegend der Strasse entlang geführt würde, genauer überprüft.

Die gleichzeitig eingereichte vorbereitende Machbarkeitsstudie verspricht inklusive der Umweltverträglichkeit derart mehr Vor- als Nachteile, dass die Gelegenheit einer nicht alltäglichen, unkonventionellen Lösung effektiv die richtige sein könnte.

Warum sollte diese Lösung für Freiburg nicht richtig sein, wenn sie bereits seit Jahren in anderen kultivierten Grossstädten wie London usw. bestens funktioniert und sogar in Lausanne, Zürich und Genf ernsthafte Projekte sind?

Das Mitte-Links-Bündnis empfiehlt Ihnen deshalb, dem Staatsrat zu folgen und dem Postulat mit dem Mut und der Bereitschaft zum genaueren Studium einer kontrollierten Pioniertat zuzustimmen.

**Schnyder Erika** (PS/SP, SC). Tout d'abord, je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndique de la commune de Villars-sur-Glâne et vice-présidente du comité de l'Agglo.

En ce qui concerne ce postulat, permettez-moi de ne pas répéter ce qui a été dit par ma collègue M<sup>me</sup> de Weck, mais c'est évident que nous ne nous attendons pas à faire quelque chose de simple. Si l'aménagement du territoire était simple, je vous garantis que ça se saurait.

Cela dit, la situation actuelle du territoire autour de la ville et de l'agglomération de Fribourg est telle qu'elle n'est pas extensible à souhait. Il est extrêmement difficile de fluidifier le trafic, d'assurer des passages de bus non encombrés aux heures de pointe et, en même temps, de déplacer un nombre toujours croissant de pendulaires qui refusent de laisser leur voiture à la maison pour des raisons d'abord de commodité mais aussi d'horaire, de transportabilité.

Ce moyen-là est un moyen moderne. C'est un moyen qui est utilisé dans de très grandes villes, où vous me direz que c'est plus facile à implanter évidemment parce que le territoire ne présente pas les mêmes aspérités que celui sur lequel il est

proposé de le faire mais, néanmoins, qui a fait ses preuves. Non seulement il est écologique – il fait certes du bruit mais vous n'allez pas me dire que les bus et les voitures n'en font pas – il ne gaspille pas de l'énergie inutilement, il est rapide et surtout il permet de désengorger de manière assez conséquente la circulation dans la ville et l'agglomération.

En même temps, il est prévu de faire un parking d'échange sans lequel, évidemment, ce métrocâble n'aurait pas beaucoup de sens. Ce parking d'échange, depuis le temps qu'on en parle, eh bien, c'est le moment ou jamais d'examiner cette faisabilité sur ce terrain-là! Je rappelle aussi qu'il est prévu dans le développement de tout ce quartier qu'on appelle Bertigny-Ouest de faire une passerelle qui relierait, pour les piétons, la partie Bertigny à la partie Moncor, c'est-à-dire que les entreprises de Moncor n'auront plus qu'à traverser la semi-autoroute qui, elle-même – comme vous l'avez d'ailleurs voté pour le crédit d'étude lors de la dernière session – fera l'objet d'un réaménagement avec une issue pour les voitures directement de l'autoroute à la zone de Moncor. A mon sens, il n'est pas absolument nécessaire de prolonger la ligne du métrocâble sur Moncor, puisqu'il y aura un accès direct.

Je rappelle aussi qu'ici on vous demande une étude de faisabilité. Cela signifie que tous les aspects devront être passés en revue. D'ailleurs, le Conseil d'Etat en est conscient, puisqu'il nous a même dit qu'il ne sera pas possible de respecter le délai pour donner suite à ce postulat. C'est donc bien vous dire que le rapport nécessitera une étude assez approfondie de la situation dans laquelle tous les aspects seront examinés.

Refuser ici de faire cette étude signifie en fait un blocage certain d'un moyen de transport à la fois écologique et moderne et signifie également un refus net de vouloir avoir une vision d'avenir autre que celle traditionnelle. Il n'est pas non plus question, parce qu'on a un métrocâble, de supprimer totalement les lignes de bus. Je crois qu'il y a, ici, une occasion unique de faire une collaboration et une coordination entre le transport routier par bus, par voitures Mobility ou par d'autres formes de transport et ce moyen-là qui est, encore une fois, un des moyens qui a fait ses preuves dans des villes ou les agglomérations qui sont particulièrement engorgées.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de soutenir ce postulat et je vous remercie.

**Piller Benoît** (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité de l'agglomération de Fribourg, comité qui s'est déjà penché sur le sujet, puisqu'il a été saisi de la même demande.

Le groupe socialiste est partagé sur une étude pour une réalisation de ce moyen de transport. En effet, d'un côté, il y a l'idée très séduisante d'explorer de nouveaux moyens de transport complémentaires aux actuels dans une agglomération qui souffre de son trafic et, de l'autre côté, notre pragmatisme avéré nous dicte une certaine retenue.

En effet, au vu de la taille de notre agglomération, l'objet nous semble disproportionné. La comparaison faite par le Conseil d'Etat avec Rio n'est pas raison.

Dès lors, le groupe socialiste ne donne pas de recommandation de vote.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Je me pose la question si on ne devrait pas étendre quand même l'étude pour déterminer quel est le meilleur moyen de transporter les personnes qui se rendent à Fribourg. Finalement, là, on fait une étude sur quelque chose qui est ponctuel. Je pense qu'une étude beaucoup plus globale pour savoir ce qui est le plus efficace finalement pour amener les personnes sur leur lieu de travail, ce serait beaucoup mieux. On doit se poser la question: Est-ce mieux un métrocâble? D'où il va? Y a-t-il un potentiel? Est-ce mieux et plus facile d'avoir des sites propres pour aller en ville de Fribourg? Je pense aussi que si on enlève la circulation de la ville de Fribourg, on peut obtenir des sites propres et avoir des bus qui sont enfin efficaces. Peut-être une route de ceinture autour de la ville de Fribourg permettrait aussi de désengorger la ville. Là, je pense qu'une étude plus large serait beaucoup plus efficace. Peut-être est-ce un peu utopique?

Finalement, si on remarque qu'il n'y a pas le potentiel, pourquoi alors faire toute une étude? Je pense qu'en premier lieu on doit vérifier où il y a le potentiel et si c'est efficace en fonction des moyens qui seront investis.

Voilà, je plaide encore une fois pour une étude beaucoup plus globale sur ces moyens de transport.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Le métrocâble est un système de transport urbain qui connaît effectivement, depuis quelques années, un succès grandissant sur le plan européen, sur le plan mondial. Mais, le Conseil d'Etat l'a précisé, il ne parle pas seulement de Rio mais il parle aussi de Lausanne, de Genève, de Morges. Il est intéressant parce qu'en fonction d'une certaine densité, il peut présenter des avantages sous l'angle économique avec également une faible emprise au sol comparativement à celle d'un tram, avec la possibilité de franchir aisément des obstacles tels que les rivières, les dénivelés importants ou les infrastructures.

Pour ces motifs, le Conseil d'Etat est donc favorable à l'étude d'une telle installation de transport entre la gare de Fribourg et la jonction autoroutière Fribourg-Sud – Centre. Cette étude devra tenir compte également des aspects négatifs qui ont été relevés, comme l'impact sonore, l'impact visuel, le problème du survol des habitations, les risques d'arrêt du système aussi lors d'intempéries et toutes les problématiques techniques et légales. Elle devra porter non seulement sur les coûts mais également sur le potentiel réel d'utilisateurs – ceci a été relevé ce matin – et cela nous semble très important.

L'impact sur l'organisation du réseau de bus urbains dans le secteur concerné devra être également analysé. Cela me paraît essentiel, la desserte avec le métrocâble étant naturellement moins fine qu'avec le système de bus actuel. En outre, les coûts d'investissement et d'exploitation devront être comparés avec ceux d'un bus urbain ou d'un trolleybus traditionnel.

Il faudra tenir compte également des compétences respectives dans ce dossier, Etat de Fribourg, agglomération, ville de Fribourg, commune de Villars-sur-Glâne, Confédération. Il faut dire que les TPF ont déjà manifesté leur intérêt à participer à ces études. Naturellement, il appartiendra à l'Etat d'assumer le rôle de pilote de cette étude qu'il va financer.

Des postulats identiques ont été déposés auprès de la ville de Fribourg et de l'agglomération. Dans ce dernier cas, bien que le comité de l'agglomération ait préavisé favorablement la transmission de cette intervention au conseil d'agglomération, ce dernier a rejeté le postulat. Il juge, en effet, le projet irréalisable notamment en raison des oppositions que le survol d'habitations ne manquerait pas de susciter. Le conseil général de Fribourg devra, quant à lui, se prononcer prochainement.

Le Conseil d'Etat propose néanmoins d'entrer en matière, d'accepter ce postulat. Il juge, en effet, que ce système de transport, sa faisabilité mérite d'être étudiée. Nous n'avons pas les réponses avant de procéder à cette étude. Naturellement, en tenant compte de l'intervention de nombreux protagonistes, ce rapport pourra difficilement être rendu dans le délai légal. Mais il est clair que l'Etat ne va pas investir des montants exorbitants dans cette étude. Dans un premier temps, il s'agira de définir le rapport coût-utilité, de faire une étude d'opportunité sur ce système. Nous pourrions naturellement nous impliquer davantage si les premières analyses nous démontrent l'intérêt de ce projet.

C'est avec ces considérations que le Conseil d'Etat vous invite à accepter ce postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 77 voix contre 15. Il y a 4 abstentions.

#### *Ont voté Oui:*

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier

(SE,PS/SP), Ganoz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 77.*

#### *Ont voté Non:*

Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 15.*

#### *Se sont abstenus:*

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Grivet Pascal (VE,PS/SP). *Total: 4.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

## **Motion 2015-GC-131 Xavier Ganoz Une subvention cantonale pour le vélo électrique<sup>1</sup>**

### **Prise en considération**

**Ganoz Xavier** (PS/SP, FV). La motion qui vous est soumise propose qu'une subvention cantonale soit allouée à la population fribourgeoise lors de l'achat d'un vélo à assistance électrique, appelé également VAE. Un montant de 250 francs est proposé, c'est-à-dire une somme qui correspond à ce qui est déjà accordé dans nombre de communes fribourgeoises, dans d'autres communes de Suisse, également dans le canton de Genève.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 2 octobre 2015, BGC p. 2035; réponse du Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> janvier 2016, BGC p. 1580.

Dans la première partie de sa réponse, le Conseil d'Etat n'a pas de mots assez élogieux pour vanter les mérites du VAE. Les évolutions techniques l'ont rendu particulièrement performant. Il est écologique, il est bon pour la santé, sans compter qu'il sait s'adresser à l'ensemble de la population – que l'on soit jeune, que l'on soit plus âgé – et qu'il sait également être utile tant pour le loisir que pour se rendre au travail.

Mais ses louanges appuyées, le Conseil d'Etat les écarte d'un revers en avançant un coût financier qu'il n'articule pas dans sa réponse et en prétendant que le potentiel suivi des subventions nécessiterait des ressources humaines trop onéreuses.

Permettez-moi de douter de ce dernier argument. Pour cela il suffit de se mettre en situation et de s'imaginer un instant aux heures de pointe dans le trafic de nos principales agglomérations. Quel rêve, n'est-ce pas chers Collègues, de songer à un trafic fluide, sans accrocs, sans attente excessive qui se calcule en minutes et non plus en quarts d'heure cumulés! C'est un rêve, c'est vrai mais qui devient préhensible si l'on s'en donne les moyens et le VAE en est un.

En cherchant à alléger le trafic en agglomération et en le rendant possible, en particulier les transports publics, on libère de fait des ressources humaines et financières aujourd'hui affectées à la gestion des engorgements, à la sécurité et à la maintenance des infrastructures routières.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat ajoute aussi qu'il se voit mal subventionner le VAE et ne rien faire pour l'achat de vélos classiques ou d'abonnements des transports publics. Sachez-le bien, M. le Commissaire du gouvernement, si votre souci d'équité vous mène à soutenir également ces deux modes de transport-là, sachez bien que ce n'est pas l'auteur de la présente motion qui vous en empêchera! Mais, surtout, il n'est pas ici question de mettre en concurrence les utilisateurs de vélo, de VAE ou les passagers de nos bus. Il est question de répondre à ce constat net, les études du SBI et de ProVelo, en particulier, placent Fribourg, tant l'agglomération que le canton, en queue de classement en ce qui concerne l'utilisation quotidienne du vélo et ceci alors que notre canton caracole en tête des régions où le nombre de véhicules motorisés est le plus élevé par habitant. Les chiffres de l'Office fédéral de la circulation vont même plus loin et démontrent que nous sommes l'un des cantons dans lesquels la voiture est le plus quotidiennement utilisée pour les trajets de moins de quatre kilomètres. Il n'est donc pas question de mettre en opposition les différents usagers de la route mais d'agir concrètement pour la leur rendre praticable, sûre et encourager une vraie mobilité douce.

Dans ce sens, je vous invite à soutenir la motion présentée.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a parcouru avec intérêt le contenu de la motion de notre collègue Xavier Ganioz.

A première vue, la démarche proposée semble louable eu égard à la situation actuelle. En effet, la vente des vélos à assistance électrique a le vent en poupe et certaines collectivités publiques donnent déjà un petit coup de pouce financier dans ce sens-là. Le canton de Fribourg, quant à lui, a déjà fait un geste, puisqu'il n'est pas perçu d'impôt sur ce type de vélo.

Si ce moyen de transport a tendance à augmenter, notamment au vu des chiffres qui nous sont donnés dans la réponse à cette motion, on parle d'environ 58 000 vélos vendus en Suisse en 2014 et cela continue, force est de constater qu'on a de tout pour ce qui concerne leur prix. Cet élément-là est à l'évidence un argument non négligeable pour des personnes au budget plus que modeste qui, elles, ne peuvent s'offrir de tels joujoux. Alors devrait-on «favoriser» ceux qui ont, semble-t-il, déjà certains moyens financiers pour accéder à ce mode de transport? L'Alliance centre gauche rejoint quelque peu dans sa réflexion le Conseil d'Etat, qui joue – évidemment, c'est son rôle – la prudence en mettant dans la balance d'autres actions, qui mériteraient une aide financière peut-être mieux ciblée que celle-ci et concernant alors une plus grande partie de notre population fribourgeoise.

Dans sa grande majorité, notre groupe ne pourra donc soutenir cette motion. A titre personnel et pour conclure, je ne pense pas, au vu de l'état des finances cantonales, qu'une modeste aide à l'achat de ces bécanes pourrait – disons – mettre en péril notre trésor cantonal.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical a étudié cette motion Ganioz pour une subvention cantonale pour le vélo électrique et c'est à l'unanimité qu'il va rejeter ladite motion.

Le groupe est sensible à la mobilité douce mais de là à octroyer une subvention pour l'achat d'un vélo avec assistance électrique, c'est un pas que le groupe libéral-radical ne veut pas franchir. La liberté d'acquiescer un tel moyen de locomotion, tout comme une trottinette ou autre skate électrique, doit se faire en toute connaissance de cause et sans qu'il soit influencé par une subvention quelconque.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical suivra les recommandations du Conseil d'Etat.

**Johner-Etter Ueli** (UDC/SVP, LA). E-Bikes sind schnell und leise, werden aber oft über- oder unterschätzt. Letzte Woche konnte man von der Statistik Kenntnis nehmen, dass sich die Unfälle mit E-Bikes im letzten Jahr verdoppelt haben. 50% der Unfälle, an denen über 65-jährige Menschen beteiligt sind, enden für diese tödlich. Auch im Schweizer Fernsehen, in der Sendung Puls vom letzten Montagabend, fand sich eine ähnliche Feststellung.

Unsere Fraktion lehnt unter anderem aus diesen Gründen die Motion ab.

**Grandjean Denis** (PDC/CVP, VE). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique va rejeter cette motion à l’instar du Conseil d’Etat. Il est vrai qu’il est très difficilement défendable, voire impossible de défendre une subvention cantonale pour les vélos électriques et rien pour les simples cycles. En cela, je rejoins le député Chassot, on subventionnerait les personnes les plus aisées et pour les gens qui n’ont pas les moyens, qui doivent avoir un simple cycle, on ne leur donne rien du tout.

De notre avis, il est préférable de mettre cet argent dans les infrastructures routières, pour la sécurité des cyclistes. Il y aura plus de cyclistes si les routes permettent la pratique de ce moyen de locomotion, très bon pour la santé, en toute sécurité.

Merci de refuser cette motion.

**Ropraz Maurice, Directeur de l’aménagement, de l’environnement et des constructions.** Le Conseil d’Etat reconnaît bien volontiers que le vélo à assistance électrique est un mode de transport écologique, qu’il est bon pour la santé, qu’il est intéressant pour effectuer quotidiennement des courts et moyens trajets. Il est d’ailleurs de plus en plus utilisé pour les déplacements domicile-travail.

Toutefois, le Conseil d’Etat est d’avis que son acquisition relève avant tout d’un choix personnel et que subventionner une telle acquisition créerait effectivement une disparité avec l’usage du vélo classique, avec l’achat de l’abonnement de transports publics, qu’il faudrait alors probablement aussi subventionner. En outre, de telles subventions nécessiteraient un suivi, des ressources humaines et financières supplémentaires. Non, le gouvernement fribourgeois préfère prioriser ses dépenses! Il souhaite avant tout encourager le transfert modal en faveur de la mobilité douce mais aussi des transports publics en continuant la politique qu’il mène depuis plusieurs années, à savoir de développer le réseau des transports publics, de planifier aussi le réseau cyclable cantonal, de mettre en place en définitive un réseau qui doit être sûr et cohérent. Cette dernière mesure permettra d’augmenter également le nombre d’utilisateurs de vélos à assistance électrique en renforçant notamment la sécurité.

Pour ces motifs, le Conseil d’Etat vous invite donc à rejeter cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 64 voix contre 26. Il y a 1 abstention.

*Ont voté Oui:*

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Burgener Woefray Andrea (FV,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-

Gigon Nicole (GL,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 26.*

*Ont voté Non:*

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderd Gilles (SC,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 64.*

*S’est abstenu:*

Repond Nicolas (GR,PS/SP). *Total: 1.*

- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

## **Projet de décret 2016-DAEC-11 Crédit d’engagement pour la reconstruction du pont sur La Trême à Gruyères<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Elián Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Maurice Ropraz, Directeur de l’aménagement, de l’environnement et des constructions.**

### **Entrée en matière**

**Le Rapporteur.** Je n’ai pas d’intérêts liés concernant ce message. Le projet de décret relatif à l’octroi d’un crédit d’enga-

<sup>1</sup> Message pp. 1155ss.

gement pour les travaux de la reconstruction du pont de la Trême à Gruyères et l'aménagement de la route cantonale située de part et d'autre du pont a été étudié le 18 avril dernier par la Commission des routes et cours d'eau.

La demande de crédit s'élève à 4 580 000 francs. Une visite locale, organisée par le Service nous a permis de nous rendre compte de la pertinence de ce message. La route cantonale Broc-Epagny-Molésion est inscrite au plan cantonal du réseau cyclable et figure à l'inventaire de l'itinéraire de Swissmobil avec la mention «route panorama alpin». La route cantonale franchit le cours d'eau de la Trême par un pont plus que centenaire. Ce pont, élargi en 1950, ne correspond plus aux exigences structurelles requises pour le trafic routier. Une limitation de charge à 16 tonnes a été appliquée. De plus, l'espace à disposition pour le passage des crues de la Trême devient insuffisant.

Un premier décret de 1 600 000 francs a déjà été adopté en 1998. Par la suite, les travaux ont été repoussés, l'Etat se trouvant devant d'autres priorités. Toutefois, la commune et le canton reprennent les études et, en collaboration avec les propriétaires fonciers, présentent ce projet comportant une porte d'entrée, côté Epagny, le pont sur la Trême, le giratoire de la Salette, des bandes cyclables et des pistes mixtes. Il est à noter que le nouveau pont sera légèrement déplacé pour améliorer la visibilité par une correction du tracé. Le pont actuel sera donc utilisé pour le maintien du trafic routier.

De plus, l'analyse du risque a retenu très positivement toute l'attention de la commission. Les montants du crédit ont considérablement évolué depuis 1998, tout comme le projet, dans le but d'appliquer les nouvelles normes en vigueur.

La Commission des routes et cours d'eau a reçu toutes les réponses aux questions de ses membres, remercie tous les intervenants et vous propose d'accepter ce crédit d'engagement tel que proposé par le Conseil d'Etat.

**Le Commissaire.** Effectivement, le pont sur la Trême a été construit en 1912 déjà, puis assaini en 1950. Mais, malgré plusieurs réparations, son état est jugé aujourd'hui alarmant. Il ne répond plus aux normes de sécurité relatives au trafic routier, raison pour laquelle une limitation de charge a dû être appliquée.

Le pont doit donc être entièrement déconstruit, puis reconstruit à proximité. Le nouvel ouvrage sera bâti 12,5 m en aval de l'existant. Sa portée sera augmentée à 21,5 m et le niveau supérieur rehaussé de 50 cm pour garantir un espace suffisant au cours d'eau. Une piste mixte piétons-cyclistes sera réalisée sur tout le tronçon. Et, sur les 200 derniers mètres en direction du giratoire de la Salette, les cheminements des piétons et des cyclistes seront séparés avec un trottoir devant le secteur des habitations de Prâ-Dêrê et une bande cyclable dans le sens de la montée en direction de Broc. Le trafic pourra

être maintenu pendant toute la durée du chantier avec, de temps à autres, une circulation sur une seule voie.

La répartition des coûts entre l'Etat de Fribourg, la commune de Gruyères et les tiers privés est indiquée en page 4 du message. Elle a été validée par les différentes instances, notamment par l'assemblée communale de Gruyères, le 11 avril dernier. Le montant à charge de l'Etat, tenant compte du premier crédit, ascende à 4 580 000 francs et les coûts sont présentés dans le message n° 11 sur la base de travaux d'ores et déjà adjugés par le Conseil d'Etat, sous réserve naturellement de la décision du Grand Conseil d'aujourd'hui.

Le Conseil d'Etat applique ainsi sa nouvelle pratique en la matière, à savoir que les projets soumis au Grand Conseil doivent être les plus mûrs possible. Si le Grand Conseil valide ce jour le présent décret, les travaux pourront donc débuter en juin déjà et se terminer en automne 2017.

Pour ces motifs, le Conseil d'Etat vous invite donc à adopter ce projet de décret.

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** En effet, la Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret le 27 avril 2016 et, à l'unanimité des membres présents ce jour-là, vous recommande d'adopter ce décret tel que présenté par le Conseil d'Etat.

**Roubaty François (PS/SP, SC).** Le groupe socialiste a analysé le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la reconstruction du pont de la Trême et l'aménagement de la route cantonale. Pour garantir une sécurité optimale aux usagers, des travaux importants doivent être réalisés, une chaussée de 6 m de largeur, une piste mixte pour les cyclistes et les piétons ainsi qu'une bande cyclable pour une autre portion de chaussée. Toutes ces améliorations vont permettre aux enfants et aux habitants du quartier Prâ-Dêrê de se rendre à l'école à pied ou à vélo en toute sécurité.

Le groupe socialiste accepte l'entrée en matière et votera le crédit.

**Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC).** La nécessité de réaliser cette infrastructure n'apparaît pas avec une évidence si l'on se rend sur les lieux et que l'on regarde comment est fait cet endroit et l'état des infrastructures, du pont ainsi que de la route.

Toutefois, on doit bien sûr croire avec confiance les spécialistes qui ont jugé que l'état du pont était dégradé et que cette réalisation était nécessaire. La variante de déplacer le pont est certainement plus onéreuse que de le refaire à la même place mais c'est un choix, celui de faire quelque chose de qualité à cet endroit-là, étant donné que c'est quelque chose qui sera fait pour une longue durée.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutiendra donc ce projet nécessaire pour maintien

de ces infrastructures, même si ceci concerne une route avec un trafic assez faible, ne dépassant que de peu les 3000 véhicules. Il est, maintenant, aussi important de rappeler que des moyens doivent aussi être investis dans d'autres régions, surtout dans les régions à fort trafic, contrairement à cet objet où l'on parle d'une route de 3000 véhicules. N'oublions pas qu'il y a des routes avec près de 20 000 véhicules dans le canton de Fribourg, où il y a des bouchons tous les matins. Je peux encore dire que je me suis rendu, hier en bus, depuis Grolley à Fribourg. Pour faire 6 km, il m'a fallu 35 minutes avec un bus pris dans les bouchons. Je pense que le Conseil d'Etat doit aussi investir là où, finalement, l'économie souffre des infrastructures qui ne répondent pas à ses besoins.

Avec ces considérations, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique acceptera donc ce décret.

**Johner-Etter Ueli** (UDC/SVP, LA). Unsere Fraktion hat die Botschaft über den Verpflichtungskredit zum Neubau der Brücke über die Trême und den beidseitigen Ausbau der Kantonalstrasse aufmerksam geprüft und diskutiert.

Die Ausgangslage und das Projekt sind klar dargestellt und wurden der Kommission bei der Ortsbesichtigung ausführlich erklärt.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei stimmt dem Dekretsentwurf und dem Verpflichtungskredit einstimmig zu und ist für Eintreten.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/FDP, SC). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs dont les entrepreneurs fribourgeois pourraient bénéficier de ce crédit d'engagement.

Le groupe libéral-radical a étudié le message accompagnant le projet de décret soumis ce jour avec une grande attention. Il remercie tout d'abord le Conseil d'Etat pour le rapport détaillé, qui démontre que les travaux planifiés correspondent à un besoin évident pour des infrastructures vieilles et amorties.

La proximité d'un nouveau quartier nécessite également des mesures de sécurité pour la mobilité douce, d'où la réalisation judicieuse de trottoirs et de bandes/pistes cyclables, comme l'a d'ailleurs voulu ce Parlement il y a déjà quelques années. Le projet ayant fortement évolué depuis sa genèse en 1998, les exigences qualitatives et de sécurité aussi, il est évident que les coûts n'ont plus rien à voir avec le devis initial.

Je ne suis, par contre, pas d'accord avec l'affirmation de Christian Ducotterd ci-avant, en disant que construire un pont au même endroit serait moins onéreux. Cela dépend. Si on construit des ponts provisoires, ceux-ci sont onéreux et font souvent couler beaucoup d'encre. Notre groupe salue l'analyse des risques effectués, événements qui pourraient, s'ils se réalisent, entraîner durant les travaux d'éventuels coûts supplémentaires. Le montant des divers et imprévus de 15% du

coût à charge de l'Etat de Fribourg paraît tout à fait correct par rapport au type de projet.

Fort de ces considérations, le groupe libéral-radical, à l'unanimité, propose au Grand Conseil d'approuver ce projet de décret.

**Serena Silvio** (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis hat dem Projekt zur Neubau der Brücke über die Trême in Gruyères und den Ausbau der Kantonsstrasse auf beiden Seiten der Brücke trotz ein wenig Skepsis mehrheitlich zugestimmt.

Unbestritten war, dass die vor 104 Jahren erstellte und vor 66 Jahren erweiterte Brücke dringend saniert werden muss. Ebenfalls ist ein gewisses Verständnis vorhanden, dass dieses nun seit insgesamt über 20 Jahren in Diskussion stehende Projekt endlich einem Ende zugeführt werden soll.

Zu bemerken ist allerdings, ob die Streckenführung so verschoben werden soll, dass gleichzeitig auch so viel Strassenanteil neu gebaut werden muss. Die Argumentation mit der Verkehrssicherheit wegen der Kurve bei der Brücke und den geplanten Lärmassnahmen alleine genügt nicht. Immerhin wird aber gleichzeitig der nationale Fahrrad- und Fussweg den Anforderungen angepasst, was für den touristischen Effekt in dieser Region sicher eine gewisse Bedeutung hat.

Mit diesen Nebengeräuschen empfiehlt Ihnen das Mitte-Links-Bündnis die Zustimmung zu diesem Kredit über 4,8 Millionen Franken.

**Le Rapporteur.** Je remercie aussi l'ensemble des intervenants. Chaque groupe entre en matière. M. le Commissaire a rappelé quelques précisions concernant les gabarits du pont et de la route et aussi la validation du projet par la commune, ce qui est tout à fait important. La Commission des finances et de gestion est tout à fait d'accord avec cette demande de crédit.

Les demandes, telles que celle de construire d'autres routes, en appellent directement à M. le Commissaire. Je lui laisserai le soin de le dire. Quant aux coûts, ils ont été largement commentés. Encore une fois merci à tous les intervenants lorsque nous avons eu cette visite. Il était important aussi pour nous de nous rendre compte de la situation.

**Le Commissaire.** Je remercie les différents intervenants pour le soutien accordé à ce décret.

Par rapport aux remarques de M. le Député Ducotterd, je préciserai qu'effectivement nous avons décidé de déplacer l'emplacement de ce pont de manière à corriger le tracé de la chaussée, ce qui va permettre d'améliorer la visibilité.

Vous doutez de la pertinence de cet investissement sur cet endroit au motif qu'il n'y a que 3000 véhicules/jour. L'Etat de Fribourg a l'obligation d'entretenir son réseau routier cantonal indépendamment de l'abondance du trafic, ceci de

manière à garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire cantonal. D'ailleurs ce pont, c'est le seul qui est jugé actuellement dans un état alarmant. Il y a donc une responsabilité de l'Etat d'entreprendre ces travaux dans les meilleurs délais.

Finalement, pour lutter contre les bouchons, M. le Député, je vous invite à utiliser le RER, cadence à la demi-heure, qui passe en gare de Grolley. L'Etat a beaucoup investi dans votre commune. Vous contribuerez à limiter les bouchons! (*rires!*)

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

### ART. 1

**Le Rapporteur.** L'article premier dit qu'un crédit d'engagement de 4 580 000 francs est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue d'assurer le financement des travaux de reconstruction du projet. Sinon, pas de remarque.

- > Adopté.

### ART. 2

**Le Rapporteur.** L'article 2 note que les crédits de paiement nécessaires aux études et aux travaux seront portés au budget d'investissements des routes cantonales. Sinon, pas d'autre remarque.

- > Adopté.

### ART. 3

**Le Rapporteur.** L'article 3 mentionne l'évolution de l'indice suisse des prix à la construction, indice que nous connaissons déjà sur tous ces projets. Sinon, pas d'autre remarque.

- > Adopté.

### ART. 4

**Le Rapporteur.** L'article 4 annonce que les dépenses relatives aux études et travaux prévus seront activées au bilan de l'Etat. Pas d'autre remarque.

- > Adopté.

### ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix sans opposition ni abstention.

## Ont voté oui:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 92.

—

## Rapport 2016-DAEC-56 Décompte final du projet Poya<sup>1</sup>

## Discussion

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Comme annoncé lors des différents débats qui ont eu lieu autour du projet Poya, le

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1173ss.



Conseil d'Etat soumet aujourd'hui au Grand Conseil le rapport sur le décompte final du projet.

Ce rapport a été établi sur la base des factures honorées le 31 décembre 2015 et sur l'estimation du solde de prestations et des travaux encore à réaliser ou à facturer au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Comme l'indique le rapport, le montant final des travaux est de 209 880 000 francs. Le projet Poya – je vous le rappelle – a été inscrit comme projet urgent dans l'*Arrêté fédéral concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructures*. Il a ainsi pu bénéficier d'une subvention fédérale de 79 834 000 francs. En complément de cette contribution fédérale, la couverture financière du projet a fait l'objet de trois crédits d'engagement cantonaux: le crédit d'étude en mai 1996, le crédit de construction en 2006 et le crédit complémentaire pour la galerie souterraine, que le Grand Conseil a adopté en novembre 2009. Ces trois crédits représentent un montant cumulé et indexé de 95 391 000 francs. La couverture financière se monte donc à 175 225 000 francs. L'insuffisance de financement ascende donc à 19,8% de la couverture financière à disposition.

Ce coût final de 209,9 millions se situe dans la limite du montant de 211 millions de francs que j'avais annoncé en mai 2012 lors du réexamen financier demandé après mon entrée en fonction. La différence entre les crédits à disposition et le montant final s'explique par une sous-estimation initiale des coûts. Cette variation résulte du développement accéléré du projet pour respecter l'obligation de commencer les travaux avant fin 2008, condition impérative pour bénéficier de la subvention fédérale par le biais de l'arrêté fédéral urgent que je mentionnais tout à l'heure.

Les travaux du pont de la Poya et des ouvrages souterrains ont duré six ans. Le nouvel itinéraire routier par le pont de la Poya a été ouvert au trafic le 12 octobre 2014. Le chantier a eu un fort impact sur la population: plus de 35 000 personnes ont participé aux visites organisées pour découvrir ce nouveau symbole de l'identité fribourgeoise.

Parallèlement à ces travaux et selon le Plan directeur partiel des transports (adopté par les conseils communaux de Fribourg et de Granges-Paccot en 2007 et approuvé par le Conseil d'Etat en 2008), des mesures d'accompagnement ont également été mises en place. La principale d'entre elles concerne la fermeture du pont de Zähringen au trafic individuel motorisé. Un bureau spécialisé a d'ailleurs analysé, dans un rapport de monitoring et de controlling de juin 2015, les effets de ces mesures sur la base de comptages effectués douze mois avant l'ouverture du pont, respectivement six mois après sa mise en service. Il en ressort que ces mesures d'accompagnement remplissent globalement leurs objectifs, à savoir plafonner le trafic sur les axes influencés par le pont de la Poya et libérer le quartier du Bourg du trafic de transit. Certains secteurs ont toutefois connu une augmentation plus ou moins sensible du trafic routier. Je pense là notamment

au quartier du Jura, où la Ville de Fribourg a été amenée à prendre des mesures d'accompagnement complémentaires. Ces mesures ont été mises à l'enquête en décembre 2015, plusieurs d'entre elles font actuellement l'objet d'oppositions.

Au final, le Conseil d'Etat et l'Administration cantonale ont d'ores et déjà tiré les enseignements de ce grand chantier en adaptant, lorsque c'était nécessaire, les procédures internes pour identifier et limiter les risques.

Finalement, le Conseil d'Etat constate que le pont de la Poya constituera l'un des ouvrages emblématiques de notre canton. Malgré la complexité du projet, malgré les difficultés rencontrées, le gouvernement fribourgeois et les personnes ayant contribué de près ou de loin à l'édification du pont peuvent être fiers de cette réalisation, qui apporte une pierre supplémentaire à l'aura de notre canton.

**Girard Raoul (PS/SP, GR).** Le groupe socialiste prend acte de ce rapport avec un sentiment mitigé. Nous relevons tout d'abord la maigreur du rapport (4 pages, plus quelques lignes). Pour un tel ouvrage, c'est peu! Bien sûr, ce Parlement a déjà beaucoup débattu sur ce sujet, on peut comprendre la lassitude. Mais, en comparaison avec les deux ans de travaux, les 200 pages du rapport de la commission d'enquête parlementaire, dont 150 pages de faits étayés et non contestés, la maigreur est plus frappante encore!

Des éléments positifs tout de même dans ce rapport. Tout d'abord, le montant – ce n'est pas rien, puisqu'aucune détérioration n'est à constater. Ensuite, le rapport parle de difficultés géologiques. La CEP était arrivée à cette conclusion. Il n'y avait donc pas de surprise géologique, comme souvent dit, mais bien des difficultés. C'est tout de même tout différent. Les difficultés, on peut les anticiper!

Dans la conclusion de ce rapport, on lit «le projet le plus important et le plus complexe que l'Etat a eu à gérer». Alors, c'est évidemment vrai. Dommage que l'on ne se soit pas rendu compte de cela au début du projet, puisqu'on le sait aujourd'hui, c'est l'organisation catastrophique des prémices qui amené cette situation, une organisation lacunaire, accompagnée par de multiples changements à la tête de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je parle naturellement des prémices de ce projet.

Le groupe socialiste regrette que dans ce rapport, le Conseil d'Etat ne cite pas les recommandations qu'avait faites la commission d'enquête parlementaire. Il y a deux ans, le Conseil d'Etat avait réagi au rapport final de la CEP en disant qu'il «avait depuis tenu compte de l'ensemble des éléments préconisés par la CEP». Il eût été important qu'ils soient ici entièrement développés et répétés. Je crois que c'était d'une importance capitale dans ce rapport, il en va quand même de la réussite de futurs projets d'envergure.

En guise de conclusion, je dirais encore – et cette fois-ci à l'attention de ce Parlement – que la commission d'enquête parlementaire avait émis l'idée de réfléchir à la mise en place d'une véritable commission de gestion en vue du contrôle des projets. Il s'agissait d'étudier s'il est possible de scinder la Commission des finances et de gestion telle qu'on la connaît aujourd'hui en, d'un côté, une commission de finances et, de l'autre, une véritable commission de gestion. En aucun cas, il ne s'agit d'une critique envers la CFG actuelle mais on s'en rend bien compte. On s'en rend bien compte aujourd'hui, on s'en est rendu compte hier dans cette session des comptes, l'aspect finances accapare la Commission des finances et de gestion de manière spectaculaire. On peut imaginer qu'elle n'a pas forcément ni le temps ni les moyens de jouer le rôle de contrôle. C'est pour cette raison que de nombreux cantons en Suisse disposent de deux commissions distinctes, une de finances et une de gestion.

Il serait donc bon, aujourd'hui, alors que la législature arrive à son terme, que le Parlement se penche sur la possibilité d'une telle organisation. Je déposerai dans ce sens une motion.

**Kolly René** (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du décompte final du projet Poya et l'a analysé avec attention.

Ce décompte boucle sur un montant de 209 880 000 francs. Ce chiffre se situe légèrement en dessous de la limite des 211 millions annoncés en mai 2012 par le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz. Cette analyse des coûts donnait suite à de nombreux problèmes géologiques et des dépassements de crédits. L'étude financière détaillée des travaux réalisés et des travaux futurs était nécessaire et justifiée. Suite à cette analyse, un débat a eu lieu au Grand Conseil. Une commission d'enquête a été instituée.

C'est en juin 2014 que ce Grand Conseil a débattu du rapport final de la commission d'enquête parlementaire «Pont de la Poya». Vous connaissez ses conclusions. C'est un peu maman éléphant qui accouche d'une souris au prix fort! D'ailleurs, le groupe libéral-radical aimerait bien connaître les coûts réels, y compris les coûts internes, de cette commission, dont on n'a pas trouvé les chiffres dans ce rapport final.

Mais depuis lors, la maîtrise financière et technique a été bien assurée. Les esprits se sont calmés, les couteaux se sont usés. Oublions le pire, gardons le meilleur! Aujourd'hui, il est bien là. Il fascine encore, il se fait une place dans le cœur des Fribourgeois, léger comme l'oiseau entre le ciel et la terre, entre tradition et modernité, entre Suisses romands et Suisses allemands, entre ville et campagne, surtout entre plaine et montagne, à chacun sa Poya. Mais celle qui a donné son nom à ce pont symbolise bien notre pays de Fribourg. Imaginons aujourd'hui Fribourg sans ce pont de la Poya, ce serait pas tout à fait «Ici, c'est Fribourg».

Le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport final et adresse un grand merci à tous ceux qui, depuis plus de vingt ans, ont participé à la préparation de ce projet, à la construction de cet ouvrage d'art exceptionnel.

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). Die Fraktion der Christlich-demokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei hat von der Schlussabrechnung des Poya-Projekts Kenntnis genommen und macht dazu folgende Bemerkungen.

Die PUK hatte in ihrem Schlussbericht einen Betrag von 211 Millionen Franken bis zur Fertigstellung des Bauwerkes ausgewiesen. Heute stellen wir erfreut fest, dass wir 1 Million Franken unter diesen 211 Millionen Franken liegen.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei ist sich bewusst, dass die Poya-Brücke bereits heute nicht mehr aus dem Verkehrsnetz des Kantons wegzudenken ist. Sie ist mehr geworden: Sie ist zu einem neuen Wahrzeichen für die Stadt Freiburg geworden und wird von Leuten aus Nah und Fern bestaunt.

Die Fraktion ist überzeugt, dass die Investitionen dieser 210 Millionen Franken korrekt und richtig verwendet worden sind und dass das Bauwerk diesen Preis auch verdient. Dies zeigen übrigens auch Vergleiche mit ähnlich gelagerten Bauwerken, die teilweise sogar teurer waren.

Es stimmt, es gab Kreditüberschreitungen usw., und es wurde gesagt, hätte man sorgfältiger geplant, wären vermutlich von Anfang an diese 211 Millionen Franken zur Diskussion gestanden und nicht nur die Hälfte davon.

Im Wissen und in der Überzeugung, dass der Staat hier ein sehr wichtiges Bauwerk mit nationaler, gar internationaler Ausstrahlung zum Wohle der Bevölkerung realisiert hat, nimmt die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei Kenntnis vom Schlussbericht.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Das Mitte-Links-Bündnis nimmt die Schlussabrechnung zum Poya-Projekt mit folgenden Bemerkungen zur Kenntnis.

Wir nehmen zur Kenntnis, dass die maximal geschätzte, enorme Kostenüberschreitung etwas kleiner ausgefallen ist. Wir möchten uns sonst nicht zu den Finanzkennzahlen äussern. Für den Rest teilen wir die Erwägungen des ehemaligen Präsidenten der PUK, Raoul Girard. Ich verzichte darauf, diese an dieser Stelle zu wiederholen.

Pour une fois, j'aurais préféré que les services de l'Etat attendent la véritable fin de tous les travaux du projet pour clore le décompte. Certes, la balle est dans le camp des communes, notamment de la ville de Fribourg. Celle-ci doit encore effectuer des mesures d'accompagnement dans les quartiers qui souffrent d'un trafic supplémentaire dû à la

mise en service du pont de la Poya. Elle a jusqu'en octobre pour terminer ces travaux et prouver leur efficacité. Des travaux complémentaires, comme l'a mentionné le commissaire du gouvernement, sont prévus à l'avenue Général-Guisan, mais on ne doit être ni prophète ni ingénieur spécialisé pour préconiser que ces quelques mesures vont s'avérer insuffisantes. D'autre part, par un effet de vases communicants, les quartiers de l'Auge et d'Alt vont très certainement souffrir d'un report de trajets et les deux quartiers réclameront, à juste titre, des mesures de modération de trafic plus fortes.

Il y a encore deux autres chantiers à engager, ou je dois peut-être dire «il y aurait», parce que c'est fort probable que dans un laps de temps assez restreint il n'y aura pas grand-chose.

D'un côté, il y a le quartier du Schönberg. C'est le parent pauvre de la politique communale et cantonale. Il est coupé en deux par l'avalanche journalière de trafic et il n'a pas eu de lobby suffisant pour se faire écouter. Malheureusement, on en est là, on doit avoir un lobby pour se faire écouter en tant que quartier!

Deuxièmement, le quartier du Bourg. Certes, il a gagné. Il respire à nouveau après la fermeture du pont de Zähringen, mais on voit déjà que le trafic augmente à la rue de Morat. Il y a eu d'abord une diminution dans un premier temps après l'ouverture du pont. Il augmente à nouveau, car le concept de revalorisation du Bourg n'a même pas encore franchi le cap du crédit d'étude. Comme on l'a vu lors du contournement de Bulle et dans d'autres projets de contournements, normalement, les travaux pour ce centre auraient dû commencer le jour de l'ouverture du pont de la Poya. Mais on attendra encore des années... Le canton y joue aussi un rôle – peu réjouissant, je dois dire – en repoussant malgré des promesses contraires le plan de mobilité pour ses employés.

J'estime donc et je souhaiterais que la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions prenne un rôle plus actif dans cette zone centrale du centre cantonal et qu'elle aide à transformer ce quartier en espace accueillant pour l'habitat et aussi pour les activités commerciales, notamment touristiques, ainsi que pour les activités culturelles et sociales.

Donc, si vous voulez fermer ce dossier financier aujourd'hui, sachez que, dans la réalité de tous les jours des habitants concernés, c'est un dossier qui n'est pas encore fermé et qui continue à poser quelques problèmes.

**Collaud Elian** (PDC/CVP, BR). Aux vœux des uns et aux souhaits des autres, c'est avec un intérêt tout particulier, en tant qu'ancien membre du CoPil Poya, qu'il me plaît de rappeler quelques événements importants et la satisfaction d'avoir participé à cette magnifique aventure. Je joins à ces propos notre collègue André Schoenenweid, aussi ancien membre du CoPil.

1989–2016, entre ces deux dates mémorables, répertoriées dans le calendrier des principaux événements du projet Poya il coula beaucoup d'eau dans la Sarine.

Majestueusement dressé en fond de toile derrière la cathédrale, il est maintenant reconnu et complète à merveille l'éloge de «Ville des ponts». Certes, comme la Sarine a ses méandres, le projet a connu aussi les siens. Cependant, ils ne sont pas visibles, car ils se situent en galerie souterraine entre l'entrée du Palatinat et la sortie sur la route de Granges-Paccot, avec un giratoire souterrain en prime, vraiment nécessaire à la fluidité du trafic routier de ce secteur. Eh oui, cet objet d'art en impose, d'une part, par sa technicité et la complexité des réalisations souterraines, d'autre part, avec l'enthousiasme suscité par tous les artisans eux-mêmes et la population! Enfin, il est à noter que 35 000 personnes ont visité ce gigantesque chantier.

Durant la trentaine de CoPils, la confiance était de mise et les questions toujours traitées avec bienveillance et transparence. Nous avons déjà largement débattu les coûts liés à cet objet durant toutes ces années.

Toutefois, à la fin des travaux, nous devons admettre les difficultés innombrables rencontrées en cours de réalisation. Il a fallu dégager des solutions, parfois onéreuses, pour ne pas ralentir, voire bloquer, le chantier. Il en ressort donc un montant de 175 millions, soit environ 20% de plus que la couverture financière.

Pour conclure, je remercie tous les intervenants pour leur engagement inlassable. Les conditions météo, parfois peu favorables n'ont pas eu d'influence sur leur passion. Les grands projets nous passionnent.

Pour terminer, personnellement, je prends acte de ce rapport et vous incite à lire le livre «Die Poya-Brücke: im Herzen eines faszinierenden Bauprojekts – Le pont de la Poya: au cœur d'un chantier fascinant».

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de ce rapport final sur ce projet «Pont de la Poya». Permettez-moi trois remarques concernant ce rapport final.

Erstens: Wir beurteilen diesen Bericht als inhaltlich eher mageren Bericht. Er sagt wenig aus über die Entwicklung des Projekts. Das Positive am Bericht – es wurde erwähnt – ist die Nichtkostenüberschreitung, die ja nicht gesichert war.

Und insbesondere als dritte Bemerkung: Im Bericht fehlen die von der damaligen PUK empfohlenen Konsequenzen für die Zukunft, für wichtige Projekte des Kantons, für zukünftige finanzielle Engagements. Ich denke hier insbesondere an die Projektführung solcher anspruchsvoller Projekte, aber auch an die Zusammenarbeit mit externen Partnern für die Realisierung solcher anspruchsvoller Projekte und insbeson-

dere an die Überprüfung der internen Organisation innerhalb des Bau- und Raumplanungsamtes.

**Bonny David** (PS/SP, SC). C'est vrai que c'est regrettable, et vous l'avez reconnu, que les coûts initiaux ont été sous-évalués. Tout ceci a déstabilisé complètement les finances du projet et le canton a par là même perdu des subventions. Mais finalement, c'est la population qui a payé ces erreurs par le biais des impôts et en plus avait voté sur des chiffres qui étaient faux. Mais ces erreurs financières ne doivent pas freiner les prochains investissements futurs que le canton attend et avec l'expérience maintenant de deux ingénieurs qui ont travaillé sur ce projet, M. Magnin et M. Bressoud, nous pouvons compter sur eux pour que le canton puisse avancer avec les nombreux projets qui nous attendent mais également de venir à l'avenir avec des chiffres qui soient toujours exacts.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je remercie les différents intervenants pour les considérations émises sur ce rapport. A M. le Député Girard et également à M. le Député Waeber, je dois préciser que ce rapport final est assorti également du rapport d'Etat semestriel que j'ai ici, qui est consultable par l'ensemble des députés et qui donne toutes les informations de détail sur le plan technique, sur le plan financier et sur l'ensemble de ce projet. Il n'était pas possible de l'intégrer directement et in extenso dans le rapport final, mais toutes les informations sont à votre disposition. Le Conseil d'Etat n'a pas jugé utile non plus de reprendre tous les enseignements qu'il a tirés de la réalisation de ce projet dans le mesure où il les avait déjà indiqués dans le cadre de la procédure d'enquête parlementaire et il a indiqué en particulier qu'il lui était impératif à l'avenir de présenter en votation, que ce soit devant le Grand Conseil ou en votation populaire, un projet qui soit mûr, définitivement ficelé et cela sur la base d'offres concrètes d'entreprises.

On l'a dit effectivement, ce projet a souffert d'une sous-estimation de départ, mais aujourd'hui je crois qu'il faudrait quand même bien se garder de vouloir jeter des pierres aux bâtisseurs de l'époque, parce que, comme je l'ai indiqué tout à l'heure en entrant en matière, il y avait urgence à déposer ce dossier auprès de la Confédération pour toucher les subventions, subventions qui au final ascendent à 79 millions de francs. Donc aujourd'hui évidemment c'est un peu simple de dire «ah vous auriez dû prendre le temps à l'époque de développer un projet définitif et complet». Eh bien, si cela avait été fait à l'époque par les responsables du dossier, les subventions de 79 millions seraient passées sous le nez du canton de Fribourg. Donc il y a eu un choix stratégique, politique et financier à l'époque d'accélérer le dossier pour tenter d'obtenir ce qui fut fait, les subventions promises par la Confédération.

On l'a bien compris, il n'y a pas eu de dépassement en tant que tel, mais bien des sous-estimations du devis initial. D'ailleurs, les nombreux contacts que nous avons avec l'Office fédéral des routes nous démontrent que le coût final de cet ouvrage

est plutôt en-dessous du coût moyen pour de tels travaux. La Confédération nous confirme effectivement que le coût du projet Poya est plutôt inférieur au coût moyen de tels ouvrages. M. le Député Kolly a souhaité connaître le détail du coût de cette commission d'enquête parlementaire. Evidemment ces coûts ne sont pas intégrés dans le projet, mais ils ont été assumés par le Grand Conseil, qui a voté cette commission d'enquête parlementaire. Ces coûts sont publics. Ils ascendent au montant de 222 000 frs arrondi. 222 000 frs pour ce travail d'enquête parlementaire sans tenir compte naturellement du travail réalisé également par les services de l'Etat, ce furent des centaines d'heures de collaborateurs mises à disposition de cette commission d'enquête parlementaire. Les montants essentiels couvrent 35 séances plénières de cette commission d'enquête parlementaire à 2 420 frs la séance, soit 84 700 frs., 13 séances de sous-commission pour 15 730 frs, un salaire brut de greffier à un petit peu plus de 64 000 frs, des honoraires Emch et Berger qui accompagnaient la commission d'enquête pour un petit peu plus de 36 000 frs, les honoraires d'un collaborateur supplémentaire pour 18 600 frs et des frais pour mise en page du rapport de 18 856 frs, donc au total près de 222 000 frs. Tel est le coût de la CEP qui ressort des comptes du Grand Conseil.

M<sup>me</sup> la Députée Mutter est intervenue au sujet des mesures d'accompagnement. Naturellement il appartient en particulier à la Ville de Fribourg de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires avec le soutien des services de l'Etat. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, actuellement plusieurs mesures ont été mises à l'enquête en décembre 2015. Elles font l'objet d'oppositions, elles seront donc traitées par la procédure habituelle. On a estimé nécessaire au niveau du Conseil d'Etat de terminer ce rapport avec effet au 31 décembre 2015, puisque l'essentiel des travaux est terminé. Nous avons provisionné le solde résiduel des travaux. Je pense que par souci de transparence, ce Grand Conseil méritait de connaître le coût final de ce projet. Evidemment, le trafic en Ville de Fribourg, la mobilité en ville de Fribourg, est un sujet permanent, qui n'a pas été clos au 31 décembre 2015. Nous en avons bien conscience.

Au final, j'aimerais tout simplement aujourd'hui rendre hommage aux bâtisseurs, aux mandataires, aux entreprises, aux collaboratrices et collaborateurs de cet immense chantier, tous celles et ceux qui se sont engagés, en particulier au sein de l'Etat, je pense là notamment au personnel et au responsable du Service des ponts et chaussées, dont certains sont ici présents. Je crois qu'on peut être fiers de cet ouvrage. Aujourd'hui le canton de Genève attend toujours sur la traversée de la rade. Eh bien, le canton de Fribourg, lui, a un pont qui traverse la Sarine, qui relie la partie francophone à la partie alémanique. Je crois qu'on peut en être fiers. Ce projet, c'est la fierté des Fribourgeoises et des Fribourgeois.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Motion populaire 2015-GC-112 Jeunes UDC fribourgeois Pour la promotion de l'agriculture fribourgeoise dans nos écoles<sup>1</sup>

### Prise en considération

**Repond Nicolas** (*PS/SP, GR*). Par leur motion populaire, les jeunes UDC du canton de Fribourg demandent au Conseil d'Etat d'introduire dans la loi scolaire un projet d'acte tendant à soutenir plus intensément la vulgarisation de l'agriculture fribourgeoise durant l'école obligatoire à travers les journées d'information ou d'autres activités scolaires. Ils estiment également que l'école obligatoire devrait faire la promotion du travail des agricultrices et agriculteurs fribourgeois, parce qu'ils fournissent les bases d'une alimentation saine. De même, elle doit sensibiliser les élèves au principe constitutionnel de l'agriculture afin que les élèves comprennent son importance au quotidien. Le groupe socialiste a bien étudié cette motion populaire et les réponses du Conseil d'Etat et voici ce qu'il en ressort: d'une part, le parti socialiste comprend bien les soucis et les problématiques que les agriculteurs subissent malgré eux ces dernières années, entre autres à cause des diverses successions de politique agricole ayant des buts différents et qui modifient grandement les structures des exploitations agricoles et leur gestion. D'autre part, il comprend parfaitement l'importance de la formation aux jeunes, qu'ils soient élèves dans le cycle Harmos, étudiants dans une école supérieure ou apprentis dans une entreprise. Il comprend également très bien qu'il est important que nos enfants apprennent les bases essentielles liées à l'agriculture et à l'alimentation, bases qui seront utiles tous les jours de leur vie d'enfants, d'adolescents et d'adultes.

Chers collègues députés, ces bases essentielles et utiles liées à l'agriculture et à l'alimentation pour nos enfants sont déjà enseignées dans toutes les écoles du canton de Fribourg, comme le mentionne très bien le Conseil d'Etat dans sa réponse aux motionnaires. Nous les retrouvons d'ailleurs dans les plans d'études de chacun des cycles 1 et 2. Elles sont enseignées aussi bien au travers du français, de la géographie, de l'histoire, des sciences de la nature que de l'éducation nutritionnelle et d'autres branches encore. De même, selon un reportage du «Temps» daté du 23 juillet 2015, on apprend que les élèves fribourgeois bûchent plus que tous les autres élèves romands. Par exemple pour la troisième secondaire (11<sup>e</sup> Harmos), 64 600 minutes, contre par exemple 54 720 minutes pour les élèves vaudois, soit près de 10 000 minutes supplémentaires ou +18% d'enseignement. Nous ne voyons donc pas comment l'on pourrait encore enseigner plus de matières sur l'agriculture, qui est déjà enseignée par ailleurs, sans enlever dans d'autres branches autant importantes à nos élèves fribourgeois, qui en font déjà plus que tous les

autres élèves romands. Nous ne voyons également pas pourquoi il faudrait inscrire un ou des articles de loi pour une spécificité telle que l'agriculture et ne pas le faire pour par exemple la boulangerie ou la boucherie, qui ont autant d'importance pour les connaissances de base d'une alimentation saine. Si l'on introduisait un article ou un alinéa pour l'agriculture, tous les métiers de bouche pourraient demander qu'ils soient eux-mêmes également notifiés. En conclusion, même s'il comprend bien l'importance de l'enseignement de l'agriculture et de l'alimentation au travers des différentes branches enseignées, le groupe socialiste ne soutiendra pas la motion populaire des jeunes UDC pour les raisons évoquées précédemment et également pour les mêmes raisons que le Conseil d'Etat a développées dans sa réponse.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Le groupe PDC partage l'avis des motionnaires, comme quoi il est important d'informer les élèves concernant l'agriculture et d'où viennent les produits et comment ils arrivent dans leur assiette et cela a une très grande importance. Mais on peut tout de même constater que ce vœu des motionnaires est déjà accompli par la Direction, par les élèves. On le voit principalement dans le cycle 2, où un moyen appelé GéoFR existe déjà. C'est finalement le seul moyen qui est objectif et où on cadre vraiment ce qui est dit et c'est vraiment par ce mode-là qu'on doit intervenir. Il y a bien sûr de nombreux autres moyens qui sont donnés aux maîtres, où eux-mêmes de manière facultative peuvent offrir aux enfants différentes possibilités de connaître l'agriculture. Une attention particulière doit être vraiment donnée quant à l'objectivité de ce qui est dit. Cela veut dire qu'aujourd'hui, vous avez des maîtres peut-être qui n'ont aucune connaissance de l'agriculture, qui ont une idée utopique de l'agriculture, qui pourraient donner une image complètement aberrante et qui ne va pas dans la bonne direction et on veut vraiment que ce soit objectif. Dans ce cadre-là, j'invite clairement la DICS à être attentive par rapport à cela auprès des maîtres de manière à cadrer ce qui est dit et que cela soit vraiment objectif. Avec ces considérations, le groupe PDC refusera cette motion, étant donné que le vœu des motionnaires est déjà rempli.

**Glauser Fritz** (*PLR/FDP, GL*). Tout d'abord mes liens d'intérêt, je suis paysan à Châtonnaye, je suis président de l'Union des paysans fribourgeois et père d'un jeune agriculteur motivé, qui s'engage dans l'Agro-Image. Merci aux jeunes qui ont utilisé l'outil démocratique de la motion populaire pour parler de la promotion de l'agriculture dans nos écoles. Merci au Conseil d'Etat pour la réponse, où vous avez trouvé la liste de ce qui est déjà fait. Nous sommes tous d'accord, la base d'une santé, d'un corps et d'un esprit sains est dans une nourriture saine. Notre agriculture fribourgeoise ou suisse, avec ses partenaires en amont et en aval, fournit ces denrées alimentaires saines, de proximité et de saison. La liste de toutes les mesures déjà entreprises est longue, soit dans les tables de matière, soit dans les organisations professionnelles. Préoccupé par le deuxième créneau, je vous confirme que

<sup>1</sup> Déposée et développée le 7 juillet 2015 BGC p. 2034; réponse du Conseil d'Etat le 14 mars 2016, BGC p. 1576.

la demande est grande et l'accueil chaleureux par les enseignants de nos écoles fribourgeoises. Utilisons et soutenons les mesures déjà en place pour la promotion de notre agriculture fribourgeoise et une éducation pour une nourriture saine et nos produits sains de proximité. Avec ces considérations, le groupe PLR continue de soutenir l'agriculture fribourgeoise, comme l'économie en amont et en aval, et dans une grande majorité va refuser la motion.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie** (ACG/MLB, BR). Mes liens d'intérêts, je suis agricultrice et mère d'enfants qui ont été scolarisés dans le canton de Fribourg. Les jeunes UDC demandent de soutenir plus intensément la vulgarisation de l'agriculture fribourgeoise dans les écoles. Ils estiment que les démarches actuelles ne sont pas suffisantes. Cette demande montre à mon avis que les jeunes UDC ne connaissent pas bien toutes les facettes de l'agriculture fribourgeoise et comme ils sont jeunes, ils ont l'excuse de ne pas encore avoir d'enfants scolarisés dans le canton. Comme le montre la réponse du Conseil d'Etat, les écoliers fribourgeois disposent déjà de multiples opportunités de découvrir l'agriculture et l'alimentation et avec le développement que nous avons voté ici au Grand Conseil pour Grangeneuve, ces opportunités vont aller en augmentant, en offrant de meilleures structures d'accueil. La promotion de l'agriculture doit se faire en priorité par les agricultrices et les agriculteurs eux-mêmes. J'ai moi-même accueilli dans ma ferme de nombreuses classes pour leur montrer d'où viennent les frites et je n'ai pas forcément envie que ça soit la grande distribution ou les fast-food qui fassent de même. Ils ont tendance à nous montrer comme des figurants du musée de Ballenberg et cela ne me plaît pas du tout. Ce n'est pas non plus à l'Etat de faire tout le travail pour ce fameux lobby agricole, qui a parfois la tendance de crisper contre lui les autres secteurs par ses exigences. Notre promotion, c'est à nous de la faire, et nous le faisons d'ailleurs chaque jour quand nous démarrons un tracteur, quand on sort du bétail, quand on utilise une pompe à traiter ou quand on doit expliquer aux autres usagers de la campagne les exigences de notre métier. Le groupe Alliance centre gauche remercie les jeunes UDC d'avoir soulevé cette question, mais au vu de la réponse du Conseil d'Etat, nous recommandons à l'unanimité de refuser cette motion.

**Frossard Sébastien** (UDC/SVP, GR). Mes liens d'intérêts, je suis producteur de lait et de viande, ancien président d'Agro-Image et actuellement membre de l'association Les Jardins à la ferme, association qui vient d'être reprise par l'Ecole à la ferme. Bien manger ou manger sain, c'est fondamental pour tout le monde, mais surtout pour les enfants en pleine croissance. Parler d'agriculture, c'est parler de nourriture. Qui de mieux pour informer sur l'alimentation, la provenance et la transformation des produits que l'agriculteur, le maraîcher ou l'arboriculteur. Les multinationales de l'agro-alimentaire et les chaînes de restaurants fast-food ciblent leurs campagnes publicitaires auprès des jeunes facilement influençables et dont on peut voir petit à petit les résultats

des chips trop salées, des sandwichs trop beurrés, donc de la malbouffe par l'état de plus en plus inquiétant de l'obésité chez les jeunes. En conclusion, M. le Commissaire, pour que vos élèves aient une bonne santé, le groupe de l'Union démocratique du centre vous demande, vous implore d'augmenter les plages horaires pour mieux vulgariser l'agriculture fribourgeoise durant l'école obligatoire, donc de soutenir cette motion populaire.

**Kolly Gabriel** (UDC/SVP, GR). Je suis un peu surpris, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais j'ai été un peu surpris parce que j'ai tendance à savoir que la motion ne sert à rien, parce que tout est fait ou a déjà été fait. J'ai quitté l'école obligatoire il n'y a pas longtemps et je n'ai pas le souvenir, une seule fois d'être allé avec ma classe visiter une ferme. Alors je n'avais pas besoin, parce que je vivais tous les jours dans une ferme, mais je pense que cela aurait été nécessaire et quand j'entends M<sup>me</sup> la Députée Sansonnens dire que ces jeunes, parce qu'ils sont jeunes, ne comprennent pas... Mais c'est justement parce qu'ils sont jeunes et qu'ils viennent de quitter l'école, qu'ils se rendent compte que ce qui est fait aujourd'hui n'est pas suffisant. Mettre au programme un cours intitulé «science de la nature et cycles de vie» n'est pas suffisant. On doit quitter les salles d'école. On a des fermes auprès de chaque village pour aller visiter ce qu'il se passe et c'est dans ce sens-là que cette motion avait été déposée. Elle a peut-être été mal expliquée ou elle était mal rédigée, mais je crois que ce qui est fait aujourd'hui est trop théorique et n'est pas assez pratique. Un jour pendant la scolarité obligatoire, pour aller mettre en pratique ce qui est vu à l'école, c'est nécessaire. Il n'y aurait peut-être pas eu besoin de déposer une motion ou d'accepter une motion pour cela, mais je souhaite en tout cas que vous fassiez passer le message aux enseignants pour que ce soit une petit peu plus pratique, je crois que c'est nécessaire pour le soutien à l'agriculture fribourgeoise et beaucoup de jeunes ne connaissent plus l'agriculture, ne savent plus d'où viennent les produits agricoles et ce ne serait que bénéfique.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je vous remercie pour toutes les interventions et le grand intérêt que vous manifestez pour cette motion et ces propositions. La motion populaire des jeunes UDC vise donc à soutenir plus intensément la vulgarisation de l'agriculture fribourgeoise durant l'école obligatoire par des journées d'information ou d'autres activités scolaires. Dans la réponse, le Conseil d'Etat a fait la liste déjà d'un certain nombre d'éléments. J'aimerais mentionner que dans le cycle 1, il est prévu pour les élèves toute une série de thèmes qui touchent l'agriculture comme le thème de la ferme, par exemple, comme celui du jardin potager, celui du blé au pain, ou d'autres thèmes. On analyse également et on aborde le processus du cycle de vie par exemple d'une plante. Dans le cycle 2, au niveau primaire, on a ce moyen d'enseignement intitulé *Nourricultures: Land(wirt)schaft* dans le cadre de la géographie et je vous le montre, parce que vous ne le trouvez pas sur Internet. Si vous voulez vous renseigner sur ce

moyen d'enseignement, les éléments d'Internet, ce sont des compléments pour les maîtres, mais il n'y aura pas cet outil pédagogique, ce moyen d'enseignement avec une base sur l'agriculture fribourgeoise et un cahier de travail interactif pour l'élève. Et cela est dans le plan d'étude intégré et c'est un élément, je dirais, important aussi de l'information et de la pédagogie des informations qui sont données dans ce domaine. J'aimerais préciser aussi qu'il y a avec ce moyen d'enseignement pratiquement tous les thèmes mentionnés dans la motion qui sont couverts, comme le rôle de l'agriculture, l'influence sur le paysage, la diminution du nombre d'exploitations agricoles ou l'importance de la formation. Il y a également une approche transversale, à savoir dans les branches, je dirais classiques, français, histoire, des thèmes qui touchent l'agriculture qui sont abordés, comme par exemple dans l'histoire on a l'évolution de l'agriculture du néolithique à l'époque contemporaine.

La législation scolaire permet aussi dix jours de classe à disposition des écoles pour organiser, donner des offres complémentaires et le domaine de l'agriculture n'est évidemment pas oublié dans cette offre-là. Je pense évidemment à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg. Avec une capacité d'accueil qui ira en augmentation, et ça répond aussi aux vœux mentionnés tout à la fin par M. le Député Kolly, qui est la possibilité de l'aspect pratique. C'est vrai qu'avec les dispositifs actuellement, il y a des centaines, voire plusieurs milliers d'élèves qui peuvent y passer, mais il n'y a pas systématiquement non plus tout le monde, mais la capacité peut être augmentée. Je relève aussi, et plusieurs l'ont relevé, le rôle des associations, Agro-Image en 2014, où il y a eu 70 classes qui ont passé. La fondation Senso5, qui prévoit une sensibilisation aussi en transversalité, comme je le disais, pour la promotion de la santé et de l'alimentation. On a un projet pilote à Bulle, on va l'étendre au canton. Là aussi, il y a un effort qui sera important. J'aimerais relever les organisations professionnelles dans le monde agricole, qui font un énorme travail d'information. Je pense par exemple à Swissmilk avec la journée du lait à la pause. Enfin, toutes ces activités nombreuses me permettent de dire que la mission de l'école pédagogique d'information dans ce domaine est à ce stade atteinte. Cela ne veut pas dire qu'il faut arrêter et baisser les bras. Je dirais que c'est un travail en continu. Les offres de visites de journée à la ferme, etc., peuvent certainement se développer encore avec les infrastructures grandissantes que nous avons en la matière. Donc c'est sous cet angle que je terminerai. Je n'ai pas relevé, à part les deux remarques finales, d'opposition à cette proposition du Conseil d'Etat de ne pas accepter la motion et je terminerai simplement en vous disant que le mandat actuel de l'école en la matière est rempli et vous propose donc de rejeter cette motion tout en relevant aussi de mon côté l'importance qui doit être accomplie dans ce domaine dans l'école fribourgeoise.

> Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 51 voix contre 23. Il y a 5 abstentions.

#### *Ont voté Oui:*

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 23.*

#### *Ont voté Non:*

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 51.*

#### *Se sont abstenus:*

Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Kolly René (SC,PLR/FDP). *Total: 5.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

## **Elections**

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

### **Un membre du Conseil de la magistrature, en remplacement de Nadine Gobet**

Bulletins distribués: 100; rentrés: 98; blancs: 4; nuls: 1; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élue *M<sup>me</sup> Nadine Gobet*, à Bulle, par 60 voix.

A obtenu des voix M<sup>me</sup> Erika Schnyder: 33.

**Un membre du Conseil de la magistrature, en remplacement de Jérôme Delabays (Tribunal cantonal)**

Bulletins distribués: 95; rentrés: 89; blancs: 3; nuls: 3; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu *M. Adrian Urwyler, à Muntelier*, par 83 voix.

—

> La séance est levée à 12h10.

*Le Président:*

**Benoît REY**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—